



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 132 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 5 octobre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 octobre 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député d'Essex.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1405)

[Traduction]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENSEIGNANT

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée mondiale de l'enseignant et j'aimerais profiter de l'occasion pour me joindre aux parents et aux collectivités du monde entier pour reconnaître le rôle central que jouent les enseignants en fournissant à nos enfants une éducation de qualité. Par leur travail quotidien, les enseignants contribuent immensément au développement durable: ils en établissent le fondement humain, qui réside dans la capacité et le désir d'apprendre de l'enfant.

Les enseignants jouent un rôle important dans l'ensemble du développement du caractère et de l'esprit de leurs étudiants. Ce sont des personnes compréhensives qui ont une grande influence sur la prochaine génération et sur sa façon de voir le monde et l'humanité.

Je tiens à dire merci aux enseignants de Beaches—East York et à tous les enseignants du Canada qui se dévouent pour nos enfants et leur apprennent qu'aucune porte n'est fermée et qu'aucun rêve n'est trop grand.

* * *

LES PRIX DU CHAUFFAGE DOMESTIQUE

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, après avoir subi des pressions de l'opposition, le gouvernement a annoncé qu'il introduirait un programme visant à aider les Canadiens à faible revenu et les personnes âgées à assumer les coûts élevés du chauffage de leurs maisons cet hiver. Le ministre a déclaré que le train de mesures était nettement axé sur les personnes les plus vulnérables de la société.

La dernière fois que les libéraux ont lancé un programme de remboursement du genre, ils ont subi les foudres de la vérificatrice

générale du fait que, parmi ceux qui ont reçu les chèques, on comptait quelque 16 000 prisonniers, personnes décédées et Canadiens vivant à l'extérieur du pays.

Selon le ministre, cette fois-ci le programme de remboursement sera lié aux personnes qui sont admissibles aux prestations pour enfants et aux aînés qui sont admissibles au SRG. Or, un rapport publié cette semaine par le Conseil consultatif national sur le troisième âge nous apprend que plus de 300 000 aînés au Canada sont admissibles au SRG et ne le reçoivent pas. Comment vont-ils donc obtenir le remboursement?

De plus, des milliers de Canadiens à faible revenu vivent seuls et ne reçoivent pas de prestations pour enfants. Comment vont-ils obtenir leur remboursement? Le fait est que les Canadiens qui en ont le plus besoin ne recevront pas ces remboursements et seront forcés, dans bien des cas, de choisir cet hiver entre manger à leur faim et rester au chaud.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'EST DE MONTRÉAL

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'Île de Montréal réalise un travail extraordinaire sur le plan du développement économique de notre région.

J'ai eu la chance de travailler avec plusieurs de ses dirigeants dans le cadre de nombreux dossiers, notamment en ce qui a trait à la décontamination des sols et à la création d'une niche en technologies environnementales.

Plus récemment, nous avons travaillé ensemble dans le dossier du train de banlieue pour l'est de Montréal. Ce projet est une priorité absolue pour notre région qui souffre d'un manque chronique au niveau des infrastructures de transport et de l'absence d'un système adéquat de transport en commun.

Il est clair que la venue du train de l'est faciliterait grandement les déplacements de la main-d'oeuvre, tout en stimulant la compétitivité des entreprises. Cela se ferait en favorisant le transport en commun, en ligne directe avec nos engagements relatifs au Protocole de Kyoto.

La chambre de commerce est constituée de dirigeants, d'entrepreneurs d'hommes et de femmes qui se dévouent avec passion au développement économique de l'est de Montréal. Je tiens à leur dire qu'ils ont pu et pourront toujours compter sur mon appui et ma collaboration.

*Article 31 du Règlement***LA MAISON DES GRANDS-PARENTS DE SAINTE-FOY**

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, le 11 septembre dernier, la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy célébrait le cinquième anniversaire de son ouverture officielle par un grand rassemblement des bénévoles passés et actuels.

La Maison des Grands-Parents regroupe des gens du troisième âge qui, à l'heure d'une retraite bien méritée, ont décidé de s'engager auprès des jeunes du primaire, surtout ceux en difficulté. Ils se sont donnés pour mission de leur offrir présence, soutien et amour inconditionnel par le biais de l'aide aux devoirs, ce qui a nécessité des périodes de recyclage pour bon nombre d'entre eux.

Je rends hommage à ces quelque 75 femmes et hommes de grande générosité qui ont compris que leur présence aimante pouvait faire toute la différence dans la vie d'un enfant.

Le Bloc québécois reconnaît l'apport exceptionnel des bénévoles de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy dans la vie de leur communauté et leur souhaite santé et énergie afin de pouvoir poursuivre encore longtemps leur mission.

* * *

● (1410)

LE PRIX ENVIRONNEMENTAL TEDDY ROOSEVELT

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, récemment j'ai été invité comme conférencier lors de la remise du prix environnemental Teddy Roosevelt au Vermont. Ce prix a pour but de récompenser un organisme ou des individus qui jouent un rôle décisif dans la conservation de notre environnement.

Je suis fier que ce prix prestigieux ait été décerné à un organisme de mon comté. Je félicite Conservation Baie Missisquoi, son président, Pierre Leduc et toute l'équipe. J'ai eu le plaisir de travailler avec eux dans le dossier du lac Champlain. Ils ont fait un travail extraordinaire. Ce dossier est aussi un bel exemple de coopération entre le Canada et les États-Unis. D'ailleurs, je tiens à saluer le gouverneur du Vermont, Jim Douglas et le lieutenant-gouverneur du Vermont, Brian Dubie, pour leur importante implication dans ce dossier.

Un gros merci aussi à la Commission mixte internationale qui nous a tous unis dans ce dossier.

Continuons de travailler tous ensemble pour protéger notre environnement.

* * *

[Traduction]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, si les ouragans dans le Sud des États-Unis nous ont appris quelque chose, c'est qu'être adéquatement préparé permet de sauver des vies et des biens et d'économiser de l'argent.

Malheureusement, le gouvernement libéral ne tient pas compte de cette leçon durement apprise. Les équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd, ou RSMUEL, font partie intégrante de la protection civile. Ces équipes, qui ont leurs bureaux centraux dans les grandes villes, s'acquittent de la sale besogne dans les situations d'urgence.

Ces équipes sortent les gens des édifices effondrés et des eaux mouvantes. Elles sont les seules à empêcher les édifices endommagés de s'effondrer et à s'occuper des victimes des désastres. Le gouvernement a reconnu l'importance de ces équipes et il a annoncé

à leur intention l'octroi de millions de dollars de financement. Malheureusement, le gouvernement n'a pas joint le geste à la parole.

Pendant que c'est la pagaille et que le gouvernement fédéral n'arrive pas à verser tous les fonds promis, l'équipe de Calgary a dû annuler une formation. Celle de Halifax n'a même pas vu le jour encore, et celle de Toronto a dû compter sur du financement provincial. C'est inacceptable.

La protection civile mérite mieux que cela, tout comme les Canadiens. Lorsqu'il a annoncé l'octroi de fonds, le gouvernement a déclaré que les désastres pouvaient frapper n'importe où.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, c'est la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales. Il s'agit d'une campagne d'éducation publique ayant pour but de mieux renseigner les Canadiens sur la réalité de la maladie mentale. En retenant le thème de cette année, La maladie mentale à visage découvert, on a voulu aider à briser les préjugés associés à la maladie mentale et placer sur celle-ci un visage humain en relatant l'histoire de personnes ayant reçu un diagnostic de maladie mentale.

Environ 20 p. 100 des Canadiens recevront un tel diagnostic au cours de leur vie, et les 80 p. 100 qui restent seront affectés par la maladie d'un être cher.

Je félicite les personnes qui ont courageusement raconté l'histoire de leurs luttes et de leurs victoires. Je félicite l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale, ainsi que le Lakeshore Area Multi-Service Project et la Family Association for Mental Health Everywhere.

Ce sont là des organisations de ma circonscription qui font un travail immense pour améliorer la vie de bien des gens. Je félicite tout particulièrement l'honorable Ujjal Dosanjh, à qui l'on a rendu hommage aujourd'hui en lui décernant un des Prix annuels des champions pour la santé mentale. Félicitations, monsieur le ministre.

Le Président: La députée d'Etobicoke—Lakeshore sait qu'elle ne doit pas désigner les autres députés par leur nom, mais bien par leur titre. Je suis certain qu'elle parlait du ministre de la Santé.

[Français]

L'honorable députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert a la parole.

* * *

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES P'TITS BONHEURS

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, quelque chose d'important se passe dans le comté de Saint-Bruno—Saint-Hubert.

La vieille maison du Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs de Saint-Bruno a été démolie samedi dernier pour faire place à une toute nouvelle construction moderne et plus spacieuse. Ce moment, on le comprendra, a été vécu avec beaucoup d'émotion par les gens de la communauté.

Au printemps prochain, le Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs ouvrira ses portes sur le même site pour poursuivre sa mission auprès de la population. En attendant, les services continueront d'être dispensés au centre communautaire et le vestiaire sera, quant à lui, relocalisé à la vieille gare.

La réalisation de ce projet n'aurait pu être possible sans les 170 000 \$ qui ont été ramassés par l'organisme. À ce jour, il ne manque plus que 30 000 \$.

Je tiens à souligner le travail de ces hommes et de ces femmes, sous la direction de Gaby Bouvrette, qui, jour après jour, s'affairent à aider les gens dans le besoin.

* * *

[Traduction]

SPRUCE GROVE

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le 1^{er} octobre, j'ai eu le plaisir de prendre part à la célébration du 50^e anniversaire de la constitution en municipalité de Spruce Grove.

À l'origine, la localité, qui tire son nom des bosquets d'épinettes qui l'entourent, a été créée en 1891 par des familles d'origines française et écossaise. En 1908, lorsque le chemin de fer a été établi, elle est devenue un centre de commerce céréalier et, en 1955, elle a été officiellement constituée en village.

En 1971, Spruce Grove était une petite ville et, en 1986, elle est devenue une ville. À l'heure actuelle, on estime que Spruce Grove compte plus de 18 000 habitants et que c'est l'une des localités de l'Ouest canadien qui connaît la croissance la plus rapide. Les célébrations du 50^e anniversaire ont entre autres été marquées par une journée remplie de plaisir comprenant un petit déjeuner gratuit où on a servi des crêpes, une cérémonie au centre de loisirs TransAlta Tri Leisure et un carnaval à cinq cents pour les enfants.

Je félicite le maire Ken Scott, ainsi que le conseil municipal de Spruce Grove et l'équipe d'organiseurs dévoués qui ont mis sur pied un événement des plus réussis. Enfin, je salue les citoyens et la ville de Spruce Grove à l'occasion de ce 50^e anniversaire.

* * *

•(1415)

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à remercier la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences pour l'efficacité et l'ouverture avec lesquelles son ministère a réagi aux 20 recommandations contenues dans le sixième rapport du comité permanent, qui traitait des nouvelles directives régissant les accords de contribution portant sur certains programmes offerts au nom de son ministère.

Avant même que la réponse ne soit déposée, le 26 septembre, plusieurs mesures correctives ont été mises en œuvre concernant la présentation des propositions du secteur bénévole, dans un véritable esprit de partenariat.

[Français]

Notre gouvernement s'est engagé à tisser une relation de confiance avec tous nos partenaires qui offrent des programmes d'emploi et autres programmes et services connexes partout au pays.

Félicitations pour le travail bien accompli.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, notre ministre des Affaires étrangères et notre gouverne-

Article 31 du Règlement

ment se sont employés très activement à développer les relations entre le Canada et l'Asie méridionale. Nos visiteurs en provenance de la circonscription de Papineau savent bien que les Canadiens originaires de l'Asie méridionale jouent un rôle déterminant dans le développement de nos relations avec cette région du monde.

Qu'on me permette de donner seulement quelques exemples des engagements de notre gouvernement.

La semaine dernière, notre ministre des Affaires étrangères a rencontré son homologue indien pour affirmer l'engagement du Canada à établir avec l'Inde un partenariat d'une portée large et durable.

Le Canada a réaffirmé son rôle en Afghanistan en déployant son équipe provinciale de reconstruction à Kandahar.

La vice-première ministre rentre tout juste d'une visite réussie au Pakistan où elle a discuté de coopération en matière de sécurité.

Les Canadiens peuvent être fiers du rôle majeur que le Canada joue auprès du Sri Lanka pour l'aider à parvenir à la paix. Ils peuvent être fiers aussi de leur contribution substantielle au développement du Bangladesh.

Il s'agit là du début seulement d'une longue et fructueuse relation avec cette région capitale du monde.

* * *

LE CANCER DU SEIN

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour louer les efforts incessants de milliers de Canadiens de partout au pays qui se dévouent pour l'événement la Course à la vie afin de lutter contre le cancer du sein.

Cette année seulement, on diagnostiquera un cancer du sein chez plus de 21 000 femmes, et plus de 5 000 d'entre elles succomberont malheureusement à cette maladie.

Je rends aussi hommage au courage et à l'amour des familles frappées par les effets dévastateurs de cette forme de cancer.

Enfin, je rappelle à ce gouvernement libéral inefficace qu'il met en danger la vie de Canadiennes par son inaction, son manque de vision et son mauvais choix de priorités. Nous sommes l'air que nous respirons. Nous sommes l'eau que nous buvons. Le gouvernement actuel a empoisonné notre air et pollué notre eau plus qu'aucun autre auparavant.

J'exhorte le gouvernement à consacrer le reste de son triste mandat à faire enfin preuve d'un peu de leadership, à prendre au sérieux les répercussions de la détérioration de l'environnement sur la santé des Canadiens et à prendre les dures décisions qui s'imposent pour corriger la situation. Les Canadiennes ont droit à des mesures concrètes plutôt qu'à des paroles en l'air.

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur une question qui devrait nous préoccuper tous : l'exploitation sexuelle de nos enfants pour la production d'images pornographiques et leur distribution sur Internet.

Récemment, une jeune fille de Calgary a été filmée pendant qu'elle était agressée sexuellement. Ce crime odieux a été diffusé sur Internet au moyen d'une webcam. L'agresseur a été arrêté et inculpé, pour être plus tard libéré sous une caution de 2 000 \$.

Questions orales

Comme l'a dit la mère de la victime, l'inculpé a enlevé à sa famille un bien précieux, mais il est toujours en liberté.

Je demande à tous les députés de songer à ce qu'ils ont fait pour prévenir des agressions semblables perpétrées contre des enfants. Depuis des années, certain d'entre nous exigent l'adoption de lois plus sévères pour les pédophiles et les prédateurs sexuels ainsi que la tolérance zéro pour les crimes perpétrés contre des enfants et l'établissement d'un système de justice tenant compte des sérieuses répercussions des crimes violents.

Je demande donc à la Chambre d'appuyer le projet de loi C-286, Loi de l'ange gardien Carrie, qui vise à pourchasser les prédateurs.

* * *

[Français]

FRANÇOIS-J. LESSARD

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, M. François-J. Lessard, celui que les journalistes du journal *Le Devoir* surnommaient, dès 1994, le « vieux tigre tête de la rue Saint-Jacques » est décédé le 25 septembre dernier.

Homme engagé, il a travaillé durant 45 ans au coeur de la finance montréalaise. Il a mené plus d'un combat pour dénoncer de façon spectaculaire le groupe de courtiers qui entretenaient la peur chez les francophones du Québec, afin de les écarter de l'accès au milieu de la finance.

Il est l'initiateur et le principal fondateur de la première compagnie de fonds mutuels à caractère coopératif au Québec : Placements collectifs inc. Il fonda également sa propre maison de courtage en valeurs mobilières, Lessard et Associés.

Toute sa vie, il n'eut qu'un seul véritable combat : l'indépendance du Québec. Le Bloc québécois salue son sens du devoir ainsi que ses réussites et offre ses condoléances à sa famille et ses amis.

François, merci de nous avoir légué un si bel héritage!

* * *

• (1420)

[Traduction]

LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, cet été et, surtout, durant les quelques derniers week-ends, j'ai parlé à mes électeurs à l'occasion de foires locales et j'ai constaté à quel point les prix de l'essence préoccupaient les gens dans ma circonscription.

Ma circonscription, celle de Carleton—Mississippi Mills, se compose d'agglomérations rurales et urbaines dont les résidents doivent souvent franchir de grandes distances en voiture dans leur vie quotidienne, que ce soit pour aller travailler, aller à l'école, aller chez le médecin ou cultiver leurs champs. Le coût du carburant a donc des effets directs sur leur vie.

Les taxes sur l'essence représentent, en moyenne, 40 p. 100 du prix à la pompe. La TPS est prélevée sur le prix à la pompe, y compris sur les taxes sur l'essence. C'est une taxe sur une taxe. Plus les prix à la pompe augmentent, plus le montant de la TPS augmente.

Lundi, j'ai présenté une pétition signée par plus de 2 000 de mes électeurs qui demandent au gouvernement d'abaisser sur-le-champ les taxes sur le carburant. Aujourd'hui, avec le chef de l'opposition, je réitère cette demande.

Pendant que les libéraux tergiversent, mes collègues du Parti conservateur, en compagnie des Canadiens d'un océan à l'autre,

continueront d'exercer des pressions pour une réduction de la taxe sur l'essence.

* * *

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine de la sensibilisation aux maladies mentales se déroule actuellement. On estime que 20 p. 100 des Canadiens souffriront d'une maladie mentale au cours de leur vie. C'est le cas d'un de mes proches et les conséquences sont dévastatrices pour cette personne ainsi que pour le reste de notre famille.

On prévoit qu'en 2020, les troubles dépressifs constitueront le principal fardeau pour le système de santé au Canada.

Les personnes atteintes de schizophrénie occupent un lit sur douze dans les hôpitaux canadiens. Cette maladie se classe au deuxième rang, derrière les maladies cardiovasculaires. Or, seulement 10 p. 100 des subventions de recherche sont consacrées à la recherche sur les maladies mentales.

On fait trop peu de recherche sur ces maladies et on ne les comprend pas suffisamment bien. Mettons de côté nos préjugés et nos stéréotypes, et repartons du bon pied. Je demande à tous les députés d'appuyer la Semaine de la sensibilisation aux maladies mentales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a des centaines de milliers de dollars pour David Dingwall, mais il n'a rien pour les Canadiens ordinaires aux prises avec le prix élevé du carburant.

Malgré la grande annonce concernant les chèques de remboursement, les agriculteurs, les chauffeurs de taxi, les camionneurs et la vaste majorité des consommateurs ne recevront pas un cent du gouvernement.

Pourquoi le gouvernement est-il si insensible aux besoins et aux préoccupations des Canadiens de la classe moyenne?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est justement parce que le gouvernement est sensible aux besoins des Canadiens ordinaires qu'il présentera, sous l'égide du ministre des Finances, un projet de loi à cet égard.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances, ainsi que les autres ministres et les autres ministères. Tous ont travaillé très fort à l'élaboration de ce train de mesures des plus complets. Je tiens également à féliciter notre caucus, notamment le député de Pickering, qui a lui aussi travaillé très fort à ce dossier. Il s'agit en effet d'un plan d'ensemble.

Questions orales

[Français]

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement peut confirmer que cette grande annonce sur les prix du carburant ne fera apparaître aucun chèque dans les boîtes aux lettres des camionneurs, des chauffeurs de taxi, des agriculteurs ni de la grande majorité des consommateurs.

Pourquoi ce gouvernement est-il si insensible aux préoccupations des gens de la classe moyenne?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plan compréhensible, un plan qui aidera les travailleurs et les plus démunis et un plan qui répond à la nécessité de conserver l'énergie. Ce plan a été travaillé non seulement par le ministre, mais par les autres ministres et par notre caucus. Ce sont eux qui sont véritablement les parrains de ce plan et nous en sommes très fiers.

* * *

[Traduction]

DAVID DINGWALL

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Nous verrons bien, monsieur le Président. Selon la Fédération canadienne des contribuables, dix ans et 9,5 milliards de dollars plus tard, nous attendons toujours une aide quelconque à l'égard des taxes sur l'essence.

Malgré le silence du premier ministre, personne ne croit que les contribuables ont l'obligation juridique de donner à David Dingwall une généreuse indemnité de départ. La moitié des membres de son propre caucus ne le croient même pas.

Les Canadiens savent qu'ils ne peuvent pas quitter leur emploi et réclamer une indemnité de départ.

Le premier ministre déposera-t-il l'avis juridique prouvant qu'il doit une indemnité de départ à David Dingwall?

• (1425)

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à maintes reprises, le gouvernement a reçu un avis juridique du Bureau du Conseil privé. J'ai cité...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre semble capable de répondre seul à la question. Je ne crois pas qu'il ait besoin de toute cette aide. Nous devons pouvoir entendre la réponse. Le ministre a la parole.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, j'ai cité trois lois pertinentes relativement à cet avis. De plus, il faut tenir compte de la jurisprudence et des politiques en vigueur. Selon nos conseillers juridiques, cet ensemble de règles juridiques oblige le gouvernement à verser une indemnité de départ, mais comme je l'ai dit plusieurs fois déjà, nous verserons le montant minimum exigé par la loi.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il est évident que le député de Nova-Centre est très populaire, mais nous devons pouvoir entendre sa question. Le député de Nova-Centre a la parole.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je ne sens pas le même niveau d'enthousiasme de l'autre côté de la Chambre.

Le ministre du Revenu national a déclaré que selon la common law, David Petite-Monnaie Dingwall avait droit à une indemnité de départ pour avoir démissionné. Évidemment, cela n'était pas vrai, aussi le ministre nous dit-il maintenant que ce sont les lois fédérales qui obligent à donner à Dingwall un parachute doré. Même ses collègues au sein de son caucus, y compris le ministre du Travail et d'autres qui ont pratiqué le droit du travail, ne croient pas à cela.

Le commun des mortels sait que, lorsque nous quittons un emploi, nous n'obtenons pas de prime. Quelle loi ou quel règlement au juste exige que le gouvernement verse le moindre sou noir à David Dingwall pour avoir démissionné? Sur quel texte le ministre s'appuie-t-il et déposera-t-il ce texte?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises, c'est la combinaison de trois lois, de la jurisprudence et des politiques. Le fait est que, sans une indemnité de départ sur laquelle les deux parties s'entendent, même lorsqu'une personne démissionne volontairement, il y a un risque de poursuites judiciaires longues et coûteuses et le gouvernement doit en tenir compte.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, nous espérons que le ministre déposera les textes sur lesquels il s'appuie. Les libéraux sont reconnus pour bien s'occuper d'eux-mêmes aux frais des contribuables.

Les Canadiens sont révoltés de savoir que l'on envisage d'accorder une indemnité de départ à M. Dingwall. Il avait une rémunération d'un quart de million de dollars, un très généreux compte de dépenses et il a eu l'audace de réclamer le remboursement du prix d'un paquet de gomme à mâcher. Seul un imbécile voudrait le défendre.

Le ministre a finalement révélé la vraie raison. Il a déclaré qu'il pourrait y avoir de très longues poursuites devant les tribunaux. Pour éviter quoi? Est-ce que le premier ministre admettra que la véritable raison pour laquelle il ne déposera pas les documents, c'est qu'il veut camoufler le pot-de-vin qui sera versé à David Dingwall?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, ces spéculations au sujet de pots-de-vin sont typiques du Parti conservateur.

À la page 379 du livre du chef conservateur Preston Manning, on lit que le député de Calgary-Sud-Est, parlant du renvoi d'un agent de dotation du parti, déclarait à un collègue que « 40 000 \$ achètent beaucoup de silence ». Cela se passait au sein du Parti conservateur. Je suggère aux conservateurs de descendre de leurs grands chevaux dans cette affaire.

* * *

[Français]

LES FINANCES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois a proposé, il y a quelques semaines, toute une série de mesures pour contrer la flambée des prix de l'essence. Le gouvernement s'apprête à annoncer un plan d'aide grandement inspiré de ces idées: aide aux familles à faible revenu, renforcement de la Loi sur la concurrence, création d'un office de surveillance des produits pétroliers. Cependant, ce plan comporterait quelques oublis.

Le premier ministre compte-t-il insérer dans son plan des mesures de soutien pour les agriculteurs, les camionneurs indépendants, les chauffeurs de taxi et tout le secteur forestier?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances va annoncer les détails de ce plan. Cependant, je peux vous dire qu'il s'agit d'un plan qui aidera les plus démunis, d'une part. D'autre part, ce plan reconnaît la nécessité de conserver l'énergie. Il est complet et il répond aux besoins des Canadiens.

Je suis très fier de l'effort du ministre ainsi que de tous les ministres, tout comme de notre caucus. J'attends avec alacrité ce plan.

• (1430)

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, afin de financer son plan d'aide, le Bloc québécois avait proposé l'imposition d'une surtaxe aux pétrolières qui, rappelons-le, font des surplus faramineux.

Est-ce que le premier ministre compte mettre à contribution les pétrolières, afin que son plan d'aide ne soit pas uniquement financé par les contribuables?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de hausser les taxes pour régler le problème du prix de l'énergie. En fait, je pense qu'il faudrait aller dans la direction inverse. Demain, je l'espère, nous serons en mesure de fournir de plus amples renseignements. Ce sera la première étape de notre plan continu.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, en jouant sur leurs marges de raffinage, les pétrolières s'en sont mis plein les poches. De 8 ¢ le litre qu'elle était avant la crise, cette marge de raffinage est passée, pendant la crise, à plus de 40 ¢. C'est entre autres de cette façon que les pétrolières ont pu augmenter leurs bénéfices.

Le ministre des Finances comprend-il qu'il ne doit pas faire payer seulement par les contribuables le plan d'aide qu'il s'apprête à déposer, et que les pétrolières doivent aussi faire leur effort? Entend-il les mettre à contribution en leur imposant une surtaxe minimale de 500 millions de dollars?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tous les secteurs de l'économie de même que les particuliers canadiens contribuent aux recettes fiscales du pays. Le secteur de l'énergie compte en fait parmi les secteurs qui contribuent le plus aux recettes fiscales non seulement du gouvernement du Canada, mais aussi des provinces et des municipalités. Selon la dernière vérification, la contribution de ce secteur représenterait environ 16 milliards de dollars par année.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, alors que les prix de l'essence s'envolaient, le ministre des Transports continuait d'affirmer que le gouvernement n'avait rien à faire là-dedans et qu'il fallait jouer selon les règles du marché.

Maintenant que le gouvernement a compris le message, il semble se rallier à certaines des propositions du Bloc québécois.

Entend-il compléter son plan en proposant, notamment, des incitatifs aux consommateurs pour favoriser l'achat de voitures moins énergivores?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre à maintes reprises, le plan que nous proposons comportera au moins trois volets. Le premier mettra l'accent sur l'accroissement de la transparence et de la compétitivité sur les marchés. Le deuxième visera l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie afin que tous épargnent énergie et argent. Le troisième consistera à offrir une aide au revenu aux Canadiens les plus vulnérables et à augmenter leur revenu disponible.

* * *

LE PRIX DU CHAUFFAGE AU MAZOUT

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, à mesure que les détails du programme d'aide se précisent, les gens craignent que certaines personnes qui ont besoin d'aide n'obtiennent rien. Par exemple, un couple de travailleurs qui gagne 40 000 \$ par année ne pourra pas obtenir d'aide. Ceux qui travaillent chez Tim Hortons sont laissés pour compte. Par contre, quelqu'un qui travaille à la Monnaie royale obtient un million de dollars et le premier ministre estime que cette personne mérite peut-être une indemnité de départ.

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi David Dingwall mérite de l'aide, mais non un couple de travailleurs confronté au prix élevé du mazout?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les mesures d'efficacité énergétique que nous allons proposer seront offertes à tous les Canadiens. Bien entendu, nous devons axer nos efforts sur les plus vulnérables. Il y a également d'autres façons pour les Canadiens d'améliorer l'efficacité énergétique.

Nous voulons aussi augmenter le revenu disponible des Canadiens. Ce que nous présenterons demain à cet égard ne constituera que la première étape d'une série de mesures.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, j'attends toujours que le premier ministre explique pourquoi David Dingwall mérite autant d'aide alors qu'un couple de travailleurs qui voudra chauffer sa maison cet hiver ne mérite rien.

Le ministre parle d'efficacité. L'efficacité sera un facteur déterminant de la lutte contre les problèmes auxquels nous sommes confrontés, surtout que la saison du smog s'étend maintenant de février à octobre au Canada. Son parti a voté contre l'imposition de normes selon lesquelles les fabricants d'automobiles seraient tenus de produire des véhicules à haut rendement énergétique. Ses mots sonnent creux.

Quand les normes relatives à l'efficacité énergétique des véhicules feront-elles partie de ce plan?

• (1435)

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le secteur de l'automobile a conclu quelque 14 ententes volontaires au cours des dernières années. En voici une autre, et une qui connaît un franc succès. L'industrie réduit ses émissions de plus de 25 p. 100 et notre secteur de l'automobile est solide et vigoureux comparativement à celui des États-Unis.

*Questions orales***DAVID DINGWALL**

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, il y a deux ensembles de règles, un pour les libéraux et un pour les Canadiens.

La Loi sur la Monnaie royale canadienne ne contient aucune disposition sur les indemnités de départ. Les règles du Conseil privé ne prévoient aucun montant pour ceux qui démissionnent. La Loi sur la gestion des finances publiques précise que les indemnités de départ ne sont pas justifiées. Le contrat de David Dingwall avec la Monnaie royale n'indique rien au sujet d'une indemnité de départ. Et pour comble, il y a cette affirmation ridicule selon laquelle nous devrions craindre une poursuite de la part de David Dingwall, car il a démissionné dans la honte deux ans plus tôt que prévu pour avoir dépensé 750 000 \$ l'an dernier. Déposez l'avis juridique.

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'ai plus confiance dans les conseils d'un avocat du Bureau du Conseil privé que dans le savoir juridique du député d'en face.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, si le député a confiance dans les règles, c'est parce qu'il les invente au fur et à mesure.

Alfonso Gagliano n'a pas reçu d'indemnité de départ et voyez ce qui s'est produit. Il a été bavard comme une pie. Le ministre responsable de la Monnaie royale a déclaré hier qu'il avait peur d'une longue bataille juridique et il l'a répété aujourd'hui. N'est-il pas un peu étrange d'avoir peur d'être poursuivi par quelqu'un qui a démissionné? Le gouvernement change de position à chaque jour sur cette question, ce qui montre qu'il a conclu une entente avec David Dingwall.

Pourquoi le premier ministre ne dit-il pas la vérité aux travailleurs canadiens? Pourquoi ne leur explique-t-il pas pour une fois pourquoi leurs impôts servent à acheter le silence dans son parti?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué plusieurs fois pourquoi l'approche du gouvernement se fonde sur la loi.

Comme je l'ai expliqué en citant le livre de Preston Manning, les conservateurs appliquent cette pratique. C'est le député de Calgary-Sud-Est qui, en parlant du congédiement d'un employé du Parti conservateur, a informé ses collègues « qu'on achète beaucoup de silence avec 40 000 \$ ».

De ce côté-ci, nous prenons ces décisions en nous fondant sur la loi et la gestion du risque. C'est du côté des conservateurs qu'on a acheté le silence. La preuve en est directement sortie de la bouche d'un de ses membres.

* * *

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, au moins cinq entreprises ont violé des contrats qui les liaient à Partenariat technologique Canada en ayant recours à des lobbyistes pour obtenir des subventions. Le ministre de l'Industrie est responsable de ce programme et de l'application de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, mais il ne s'en prend pas malgré tout aux lobbyistes, afin de récupérer l'argent qu'ils doivent aux contribuables.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Le gouvernement a-t-il demandé à la GRC de faire enquête sur David Dingwall ou tout autre lobbyiste impliqué dans ce scandale?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député sait que nous avons récupéré l'argent auprès des entreprises fautives. C'est avec elles que nous avons des liens juridiques. Le dossier des lobbyistes qui n'étaient pas enregistrés a été transmis à la GRC ou au directeur des lobbyistes. Des mesures sont prises lorsque c'est possible en fonction du délai de prescription de deux ans prévu dans la loi.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie excuse M. Dingwall en affirmant que le gouvernement ne peut poursuivre les lobbyistes qui ont fraudé les contribuables dans le cadre de ce programme. Ce sont les deniers publics et il incombe au gouvernement d'agir. Les lobbyistes ont gardé l'argent.

M. Dingwall a reçu 350 000 \$ et il n'a pas à rembourser cette somme. Un autre lobbyiste a touché 3,7 millions de dollars qu'il peut garder.

N'est-il pas vrai que la véritable raison pour laquelle le gouvernement ne force pas ces lobbyistes à rembourser cet argent, c'est qu'il ne voit rien de mal à récompenser ses amis?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est plutôt dégoûtant lorsque des députés parlent de frauder les contribuables, alors qu'en fait, nous avons des liens avec l'entreprise et lorsqu'il y a eu rupture de contrat, nous récupérons l'argent.

C'est ce type de langage qui nuit à la réputation de la Chambre et conduit à des débats de bas étage.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Christian Simard (Beauport—Limoulu, BQ): Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a accumulé un surplus de 4 milliards de dollars, alors qu'il y a une pénurie importante de logements sociaux. J'ai présenté un projet de loi qui sera soumis au vote à l'étape de la deuxième lecture ce soir et qui demande qu'une part importante des surplus de la SCHL soit versée au Québec et aux provinces pour relancer la construction de logements sociaux.

Le gouvernement entend-il appuyer ce projet de loi?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, la SCHL appartient aux Canadiens. En fait, elle appartient aux gens qui sont en mesure d'acheter des maisons, de former des coopératives de logement et de vivre dans des logements sociaux. C'est à eux qu'elle appartient et pas aux provinces. C'est la propriété des Canadiens et de ceux qui veulent acheter une maison.

Notre collègue devrait peut-être appuyer le projet de loi C-48, qui prévoit la construction d'un plus grand nombre de logements à prix modique.

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoulu, BQ): Monsieur le Président, que le ministre arrête de pêter de la broue! Je ne parle pas d'argent de Monopoly dans le cadre du projet de loi C-48. Je parle des 4 milliards de dollars dans les coffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Questions orales

Il y a 150 000 sans-abri. Entend-il faire quelque chose avec cet argent véritable? Ce n'est pas de l'argent de Monopoly.

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois s'est prononcé contre le projet de loi C-48, qui aurait aidé les sans-abri.

En fait, nous prenons des mesures pour parvenir à une plus grande souplesse. Nous avons aboli les primes pour les acheteurs d'une nouvelle maison et pour les coopératives, et nous avons utilisé les excédents de la SCHL à cette fin. Nous entendons nous servir de ces excédents pour construire des logements pour les Québécois et les habitants de toutes les régions du pays qui en ont besoin.

* * *

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a le droit, en vertu des règles de l'OMC, d'imposer des mesures de sauvegarde pour protéger les industries du textile et du vêtement des importations chinoises. Il peut aussi permettre l'entrée sans droits de douane de vêtements confectionnés à l'étranger à partir de textiles d'origine canadienne.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'agir?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais assurer le député que nous travaillons en très étroite collaboration avec ces deux industries. Nous sommes bien au courant des défis ainsi que des perspectives d'avenir de ces industries.

Au cours des dix dernières années, nous avons pris des mesures dont les coûts totalisent jusqu'à maintenant 1,2 milliard de dollars pour que ces industries puissent devenir concurrentielles à l'échelle mondiale.

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, le président de la FTQ, Henri Massé, dénonçait récemment la perte au Québec de 25 000 emplois dans les industries du textile et du vêtement depuis 18 mois. Le gouvernement ne fait rien, alors qu'il possède les outils pour agir.

Le gouvernement peut-il expliquer aux milliers de travailleurs et de travailleuses qui ont perdu leur emploi à cause de son inaction pourquoi, alors qu'il a le pouvoir d'agir, il reste les bras croisés et refuse d'enclencher le processus menant à l'application de mesures de sauvegarde aux industries du textile et du vêtement, comme il en a le droit et le pouvoir? C'est honteux.

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous suivons en ce moment de très près les résultats des importations et exportations dans les secteurs du textile et du vêtement.

Pour les trois derniers mois, nous avons pu remarquer une stabilisation dans les importations et que le mouvement était peut-être terminé. Nous allons travailler de très près avec les deux industries, comme je l'ai déjà mentionné. C'est la raison pour laquelle nous avons donné 1,2 milliard de dollars pour qu'elles deviennent concurrentielles.

[Traduction]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, des millions de gens n'ont pas le choix d'utiliser ou non leur voiture, mais le gouvernement a le choix. Il peut décider immédiatement de cesser d'escroquer les gens à la pompe, par sa taxe sur la taxe et la TPS.

La Fédération canadienne des contribuables et le *Toronto Sun* ont présenté aujourd'hui au Parlement une pétition signée par 35 000 personnes qui demandent au gouvernement de cesser d'escroquer les Canadiens à la pompe. Il a ainsi puisé 4,8 milliards de dollars directement dans les poches des contribuables depuis 1991.

Comment le gouvernement peut-il justifier l'application de la TPS à la taxe d'accise fédérale, alors que les gens ne peuvent même plus se payer un plein d'essence?

•(1445)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette structure a été établie par le gouvernement conservateur Mulroney dans les années 1980. C'est de cette façon que la TPS a été structurée à l'origine.

En pratique cependant, l'effet ascenseur dont parle le député n'existe pas. Lorsque le prix de l'essence augmente, la taxe sur la taxe ne rapporte pas de recettes supplémentaires.

Nous nous sommes justement engagés à faire en sorte que toutes recettes supplémentaires perçues par l'État canadien en raison du prix élevé de l'énergie soient rendues aux Canadiens grâce à des initiatives comme celle que nous annoncerons demain.

[Français]

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, le plan énergétique des Libéraux manque d'énergie. Il s'agit d'une tactique préélectorale qui ignore, une fois de plus, les besoins des Canadiens moyens qui subissent tous les jours les effets de la hausse du prix de l'essence.

La Fédération canadienne des contribuables a remis aujourd'hui une pétition signée par 30 000 Canadiens qui demandent au gouvernement d'agir.

Qu'attend le gouvernement pour aider les millions de Canadiens moyens qui sont affectés par la hausse du prix de l'essence?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, la technique proposée dans la question ne serait pas vraiment efficace pour alléger le fardeau des Canadiens.

Nous avons adopté une stratégie à plusieurs volets qui favorisera la concurrence et la transparence sur le marché, qui améliorera l'efficacité énergétique et qui assurera un revenu disponible accru aux Canadiens les plus vulnérables, ceux qui ont le plus besoin d'aide.

*Questions orales***LES AVIONS DU GOUVERNEMENT**

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, il semble que le ministre des Finances ait eu recours à des avions Challenger pour ses besoins personnels de transport. Le ministre s'est rendu à Regina en Challenger à quatre occasions et le jet est ensuite revenu à Ottawa sans passager. Ces déplacements ont coûté au gouvernement et aux contribuables plus de 250 000 \$, alors que des vols commerciaux étaient facilement accessibles.

Je sais que les libéraux ne sont pas très populaires en Saskatchewan. Le ministre craint-il à ce point les électeurs qu'il refuse maintenant de prendre les mêmes avions qu'eux?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la politique gouvernementale est très claire. Toute utilisation d'avions Challenger doit être approuvée. Dans chaque cas, c'est ce qui s'est produit. Ces avions doivent servir aux déplacements officiels et ils ne sont utilisés que lorsqu'il n'existe pas d'autre moyen de transport permettant d'effectuer ces déplacements de façon raisonnable.

En ce qui concerne le rôle du ministre des Finances, le fait est qu'il a permis à notre pays d'économiser des millions de dollars en coûts d'intérêt. Il a présenté un des budgets les plus populaires au Canada. Je n'ai aucun mal à défendre ses actions.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Les députés pourraient peut-être poursuivre leurs conversations à l'extérieur de la Chambre après la période des questions, afin que nous puissions continuer les travaux. Le député d'Elgin—Middlesex—London a maintenant la parole. Il veut poser une question. Un peu d'ordre, s'il vous plaît.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, j'espère que le ministre a également droit à un petit sac de cacahuètes.

Après les révélations d'utilisation abusive des limousines volantes par des ministres libéraux, on a dit que les avions de luxe ne devaient servir qu'aux affaires officielles pressantes. Malheureusement pour les contribuables, les affaires pressantes de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ont lieu le plus souvent dans sa ville natale, à Edmonton. Comme le montrent les journaux de bord des Challenger, elle a utilisé cet avion cinq fois pour rentrer chez elle, ce qui a coûté 382 000 \$.

La ministre peut-elle expliquer quelles affaires pressantes et urgentes l'ont obligée à quitter Ottawa et à rentrer chez elle aux frais des contribuables?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, là encore, la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile prend son travail très au sérieux. Lorsque nous songeons aux crises qui éclatent un peu partout, par exemple les attentats à la bombe qui ont été commis à Londres et auxquels la ministre a extrêmement bien réagi quand on s'inquiétait des répercussions au Canada, lorsque nous tenons compte de ses responsabilités en tant que vice-première ministre, nous constatons que, chaque fois qu'elle a utilisé le Challenger, cette utilisation était justifiée et conforme à son rôle de ministre.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je remarque une fois de plus qu'il semble y avoir un nombre démesuré de conversations privées. Peut-être pourrions-nous en limiter le nombre et baisser le volume. Si les députés souhaitent discuter, je leur recommande de s'asseoir du même côté au lieu de crier d'un côté à l'autre de la Chambre.

Le député de Davenport a la parole. Écoutons sa question.

M. Mario Silva: Monsieur le Président, le meurtre de Zahra Kazemi alors qu'elle était détenue par les services de police iraniens et l'exécution brutale de deux jeunes hommes cet été à cause de leur orientation sexuelle illustrent clairement que l'Iran est un des plus flagrants transgresseurs des droits fondamentaux de la personne au monde.

Quelles démarches le ministre fait-il pour mobiliser nos amis et alliés dans l'objectif de prendre des mesures décisives relativement à l'Iran et à ses violations répétées des droits de la personne?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, l'Iran n'a pas respecté ses obligations internationales en matière de droits de la personne et ne s'est pas conformé aux résolutions des Nations Unies. C'est pourquoi j'annonce à la Chambre aujourd'hui que, pour la troisième année de suite, le Canada présentera une résolution aux Nations Unies concernant le bilan déplorable de l'Iran au chapitre des droits de la personne. Cette résolution enverra un message percutant aux autorités iraniennes concernant la nécessité pressante de mettre fin aux abus des droits de la personne qui sévissent dans leur pays.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aux quatre coins de la Colombie-Britannique, dans le nord de l'Ontario, pour ne pas dire partout au Canada, des collectivités subissent les conséquences de l'inaction du gouvernement dans le dossier du bois d'oeuvre.

Le gouvernement Bush a mis en pièces les parties de l'ALENA qui ne lui plaisaient pas et notre gouvernement s'est croisé les bras. Le ministre de l'Industrie a dit que le gouvernement coincerait les Américains contre la bande de la patinoire. Or, le gouvernement n'est pas même pas sur la patinoire. Il se cache dans le vestiaire.

Deux mois se sont écoulés depuis que Bush a réduit en pièces le mécanisme de règlement des différends de l'ALENA. Qu'attend donc le ministre pour réagir? Où sont les résultats? Où sont nos 5 milliards de dollars?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été très fermes dans ce dossier. Nous avons fait tout en notre pouvoir pour imposer le respect de l'ALENA. Nous prenons toutes les mesures voulues pour garantir le respect de cet accord, notamment les poursuites, les mesures de rétorsion et les revendications.

Je remercie les députés, particulièrement le premier ministre, qui ont fait preuve d'une grande fermeté dans ce dossier. Nous savons aussi gré au président Fox de son appui. Nous continuerons de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans ce dossier.

*Questions orales***PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA**

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci a promis de mettre un terme aux écarts de conduite dans le secteur public.

Les règlements qui s'appliquent aux lobbyistes comportent une faille importante. Alors qu'il est illégal pour une entreprise d'offrir à un lobbyiste des honoraires conditionnels, un lobbyiste comme M. Dingwall peut accepter 350 000 \$ en honoraires conditionnels sans que la chose ne soit illégale.

Le premier ministre va-t-il assainir la situation et faire en sorte que si le versement d'honoraires conditionnels est illégal l'encaissement de tels honoraires le soit aussi?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, il est contraire à la politique gouvernementale de recevoir des honoraires conditionnels lorsqu'on agit à titre de lobbyiste. Cela est précisé dans les contrats avec les entreprises avec lesquelles nous traitons. Ces fonds sont recouverts auprès des entreprises, lesquelles peuvent poursuivre les lobbyistes fautifs.

* * *

[Français]

LES AVIONS DU GOUVERNEMENT

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a affirmé que les ministres utilisent les Challenger afin d'assurer la bonne marche du gouvernement. Toutefois, la ministre des Affaires intergouvernementales a utilisé cette limousine volante au coût de 14 000 \$ pour aller de Montréal à Ottawa. Une limousine de luxe avec chauffeur coûte 450 \$ pour le même voyage.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi la bonne marche du gouvernement exige qu'elle surfacture les contribuables canadiens de plus de 13 000 \$?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas question d'utiliser ces avions à tout moment. C'est à tort qu'on le prétend. Leur utilisation est étroitement contrôlée. Les avions ne sont disponibles que dans les cas d'urgence pour les activités du gouvernement.

Je suggère à l'opposition officielle, qui utilise des statistiques préparées par un ancien candidat conservateur, d'effectuer une recherche sur ces statistiques avant de les citer en cette Chambre pour des raisons partisanses. Ce sont des statistiques partisanses utilisées à des fins partisanses.

● (1455)

[Traduction]

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, ce trajet fait deux heures en voiture. Les contribuables en prennent pour leur rhume! Et la notion de s'envoyer en l'air prend un nouveau sens!

Hier, le ministre des Transports a déclaré que les règles sur les déplacements en avion étaient trop strictes et que les libéraux méritaient encore davantage de déplacements en limousine volante.

Alors que les simples citoyens qui travaillent fort et respectent les règles ont du mal à payer leur plein d'essence, comment se fait-il que ces ministres libéraux peuvent parcourir le pays en réacté sans se soucier de la facture de millions de dollars qu'ils refilent aux contribuables?

[Français]

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous reconnaissons très bien que les Canadiens qui voyagent en avion ou en auto n'ont pas accès à des avions privés. Nous reconnaissons aussi que parfois, un ministre a besoin de le faire, comme ce fut le cas de la ministre des Affaires intergouvernementales. Elle travaille très fort et a besoin de voyager partout au pays. Au cas où le député ne le savait pas, ce pays compte dix provinces et trois territoires. Je peux vous assurer que tous les ministres qui ont utilisé les Challenger l'ont fait en respectant les règles et que cela a été justifié et approuvé d'avance.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, les factures de pizza s'empilent comme une montagne de fromage pour le ministre de l'Immigration.

Le 20 août, le ministre s'est rendu à sa pizzeria préférée encore une fois et il a dépensé la rondelette somme de 207 \$ en pizza pour lui et ses deux invités. Cela fait 70 \$ par personne. Je ne sais pas ce que les autres députés en pensent, mais je suis certain que les Canadiens font une indigestion rien qu'à penser à toute cette pizza.

Le ministre n'a pas pu nous expliquer comment il avait dépensé 138 \$ pour deux personnes, mais pourrait-il maintenant nous expliquer comment de la pizza pour trois a pu lui coûter 207 \$?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, comme je...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que des députés peuvent se sentir mal en entendant parler d'indigestion, mais ils n'ont pas besoin de nous faire entendre leur malaise. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole pour répondre à la question. Nous aimerions avoir un peu de silence pour l'entendre.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà indiqué en réponse à d'autres questions, je tiens des réunions avec divers intéressés et d'autres citoyens à l'extérieur des heures normales de travail de la Chambre. Lorsque j'invite ces gens pour les consulter, je le fais de manière responsable et j'acquiesce moi-même le coût des réunions.

Nous prenons l'initiative de dévoiler cette information à la Chambre pour démontrer que nous...

Le Président: Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le mot « intéressé » prend ainsi un tout nouveau sens.

Le ministre de l'Immigration a tellement mangé qu'il reste coincé dans le fauteuil de l'accusé. Le 27 septembre, il a déclaré que ses responsabilités de ministre régional expliquaient ses dépenses alimentaires. Hier, il a changé sa version des faits et a déclaré que ces repas servaient à « élaborer un plan en matière d'immigration ».

Manifestement, le ministre ne peut pas se souvenir d'une fois à l'autre quel faux prétexte employer. Voyons voir, s'agit-il des questions ontariennes, du dossier de l'immigration ou encore le ministre est-il simplement dans les patates à force de manger au restaurant?

Questions orales

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai indiqué que j'ai plusieurs responsabilités et que j'essaie de m'en acquitter de manière aussi responsable que possible.

J'ai invité des membres du comité de l'immigration à dîner et à souper au restaurant. J'ai remarqué que le député d'en face avait décliné mon invitation alors que nous allions discuter de questions intéressantes la Chambre, en prévision de la présentation de mon plan sur l'immigration plus tard au cours du mois.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national prend prétexte de l'efficacité et de la productivité pour justifier la fermeture du centre de tri de Québec.

Le ministre du Revenu national peut-il nous dire pourquoi l'argument de l'efficacité et de la productivité est invoqué avec une telle urgence à Québec, alors qu'il pourrait appliquer sa rationalisation aussi aux nombreux autres centres de tri qui se trouvent ailleurs au Canada? Pourquoi seulement Québec?

● (1500)

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit pas seulement du Québec. J'ai expliqué à la députée à maintes reprises que, dans ce cas, il n'y a aucune perte d'emploi. C'était là le point très critique.

En ce qui concerne l'autre partie de la réponse, disons que la Société canadienne des postes cherche à accroître son efficacité partout au Canada, dans chacune des dix provinces. En effet, il s'agit d'une industrie en déclin. Il faut donc que la Société canadienne des postes optimise son efficacité, si l'on ne veut pas qu'elle accuse un déficit.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, lorsqu'on entreprend une rationalisation, on fait un plan d'ensemble. La rationalisation, cela ne se fait pas à la pièce.

Si son vrai motif pour justifier la fermeture du centre de tri de Québec, c'est la rationalisation, pourquoi alors le ministre tarde-t-il à nous faire voir l'ensemble de son plan d'action? Pourquoi tarde-t-il?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai que ce n'est qu'au Québec qu'on cherche à accroître l'efficacité. On l'a fait ailleurs au pays, lorsque l'occasion s'est présentée. Cette idée ne s'applique pas simplement au Québec. C'est nécessaire dans chaque province, mais aussi dans la province de Québec. En effet, étant donné que l'industrie est en déclin, il faut chercher à accroître l'efficacité pour maintenir le réseau rural des bureaux de poste et pour éviter un retour au déficit.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a fait savoir qu'après toute une année d'efforts, il n'avait toujours aucune idée du montant d'argent que le gouvernement du Canada dépensait pour financer les programmes et services offerts aux autochtones. Les libéraux ont adopté une toute nouvelle stratégie en matière d'incompétence: ils devancent les coups et en font eux-mêmes l'annonce.

Chaque fois qu'on lui a posé une question à ce sujet à la Chambre au cours de l'année, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a répondu qu'il y accordait la priorité et qu'il se penchait sur la question.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens comment on peut dépenser environ 10 milliards de dollars et n'avoir aucune idée de la façon dont cet argent a été dépensé?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas de quoi le député veut parler. Non seulement avons-nous travaillé très fort dans ce dossier, mais nous avons consacré beaucoup de temps à revoir les programmes et à faire des calculs, en collaboration avec les collectivités autochtones. Je me suis engagé à publier ces chiffres dans le Rapport annuel au Parlement sur le rendement du Canada. Je ne sais vraiment pas de quoi il parle.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Si le ministre ne peut même pas nous dire combien d'argent son gouvernement dépense, je présume qu'on ne peut pas lui demander non plus si cet argent a été dépensé judicieusement ou si les Autochtones du Canada en ont au moins bénéficié un peu. Les libéraux en ont peut-être même touché une partie.

Ma question est simple. Le gouvernement dépense quelque 10 milliards de dollars dans ce secteur. Les Canadiens aimeraient bien savoir comment on peut dépenser jusqu'à 15 000 \$ par Autochtone et n'avoir aucune idée du montant qui a réellement été dépensé, de ce à quoi l'argent a servi ou des résultats qui ont été obtenus.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le député aurait peut-être dû écouter la réponse que j'ai faite à sa première question avant de poser la deuxième. J'ai dit, et je le répète, que je ferai part de ces renseignements dans le Rapport annuel au Parlement sur le rendement du Canada, comme je me suis engagé à le faire. Je déposerai ce rapport à la Chambre sous peu.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie du textile, surtout dans l'Est ontarien et au Québec, souffre énormément de la présence croissante, sur le marchés canadiens, des textiles en provenance d'autres pays. L'industrie exige un programme pour réduire les tarifs sur les vêtements confectionnés à l'étranger à partir de textiles canadiens.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'annoncer un tel programme bientôt?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette proposition a d'importantes répercussions tant sur l'industrie du textile que sur celle du vêtement. Mon bureau rencontre depuis des mois maintenant, plus précisément depuis mars, les représentants des deux secteurs. Je signale que nous avons encouragé les deux secteurs à collaborer à l'égard d'une proposition qu'ils peuvent appuyer conjointement.

Affaires courantes

Le gouvernement est déterminé à examiner cette proposition aussi rapidement que possible et je suis heureux de voir que cette idée trouve des appuis à la Chambre. Même le Bloc québécois a finalement compris le bien-fondé d'une telle proposition, formule que les députés libéraux envisagent avec les représentants de l'industrie depuis plus de sept mois.

* * *

● (1505)

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, la société Weyerhaeuser est un des plus importants employeurs de la Saskatchewan. Hier, elle a annoncé sa décision de fermer son usine de pâtes et papiers de Prince Albert, qui entraînera la perte de 690 emplois directs et de milliers d'emplois indirects.

Prince Albert s'ajoute ainsi à la longue liste des collectivités dévastées par le conflit du bois d'oeuvre. Le premier ministre laisse tomber des collectivités forestières de tout le pays.

Pourquoi le premier ministre fait-il fi d'une crise qui détruit littéralement des centaines de collectivités canadiennes et qui frappe maintenant la ville de Prince Albert?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'usine de Weyerhaeuser en Saskatchewan n'est pas touchée par le conflit du bois d'oeuvre. C'est une usine de pâtes et papiers. Le secteur des pâtes et papiers connaît des transformations profondes dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Weyerhaeuser a indiqué que cette usine ne figure pas dans ses plans. Toutefois, je crois qu'il demeure possible qu'un autre exploitant fasse l'acquisition de cette usine et que ces emplois soient sauvés.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, cette réponse met en relief l'incapacité du gouvernement de se porter à la défense des collectivités canadiennes en difficulté.

Le ministre des Finances, qui a également du mal, parfois, à venir à la défense de collectivités, peut-il nous dire pourquoi il ne présente pas les baisses d'impôt promises de façon à ce que les grands employeurs, comme Weyerhaeuser, puissent être compétitifs dans un marché mondial concurrentiel? Craint-il de perdre le soutien de l'homme assis loin là-bas dans le coin, le chef du NPD?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se propose de mettre en oeuvre un large éventail de politiques, dont une saine responsabilité financière et une fiscalité compétitive, pour assurer le succès des entreprises canadiennes.

Je peux donner au député et à la population de la Saskatchewan l'assurance que le gouvernement provincial est en contact avec celui du Canada, tout comme l'entreprise, et nous allons examiner toutes les possibilités d'arriver à une solution viable pour Prince Albert et pour cette usine en particulier.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, Santé Canada a admis avoir autorisé, depuis 2 ans, 10 000 demandes pour des implants mammaires en silicone en vertu du Programme d'accès spécial, un programme qui ne doit servir qu'aux personnes souffrant de maladies graves ou mortelles.

Comment le ministre de la Santé peut-il justifier qu'il ait recours à un programme d'accès relié aux maladies graves ou mortelles pour

autoriser un nombre aussi important de demandes d'implants mammaires, sans que des études préliminaires sérieuses n'aient été menées quant à leur innocuité?

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il existe un Programme d'accès spécial relatif à cette question et des audiences sont en cours. Santé Canada a réglé cette question par le passé. Les audiences se déroulent à l'heure actuelle et, pour la première fois, le grand public peut y prendre part.

* * *

LE RÈGLEMENT ANNOTÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la deuxième édition du Règlement annoté de la Chambre des communes.

La première édition a été publiée il y a 16 ans. Ces trois dernières années, sous la direction du greffier Bill Corbett et de la sous-greffière Audrey O'Brien, notre personnel a mis à jour le Règlement annoté de la Chambre des communes. Il y a incorporé de nouveaux usages importants, des précédents clés, des décisions de la présidence et les modifications apportées au Règlement.

[Français]

Ce guide de procédures contient un examen complet et précis des règles écrites. Chaque règlement s'accompagne d'un bref commentaire expliquant l'interprétation actuelle de la règle, suivi de l'historique des grands changements apportés à chacun des articles du Règlement depuis leur adoption.

[Traduction]

Je suis sûr que tous les députés se joindront à moi pour remercier les greffiers à la procédure pour cet ouvrage de référence, qui sera très utile à la Chambre des communes.

J'invite tous les députés à prendre part à une réception qui aura lieu aujourd'hui après les affaires courantes, dans la salle 216. Nous célébrerons le lancement de la deuxième édition du Règlement annoté.

AFFAIRES COURANTES

● (1510)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13^e rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Affaires courantes

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 27 septembre 2005, le comité a étudié le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), et a décidé, le mardi 4 octobre, d'en faire rapport avec des propositions d'amendement.

LES COMPTES PUBLICS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 20^e rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (vérification des comptes), et j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui. Monsieur le Président, le comité recommande à la Chambre des communes de ne pas poursuivre son examen du projet de loi parce que le projet de loi C-43 vise des objectifs similaires.

LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13^e rapport du Comité permanent du patrimoine canadien qui porte sur le certificat de nomination de M. Guy Fournier au poste de président du conseil d'administration de la Société Radio-Canada.

* * *

LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-426, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (culture ou production de cannabis).

—Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Sarnia—Lambton de son aide sur ce projet de loi.

Je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour présenter un projet de loi visant à modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, qui, je crois, a besoin d'être modifiée.

Dans ma collectivité, comme dans beaucoup d'autres au Canada, on constate une croissance alarmante de la culture à grande échelle de la marijuana. Bien que les responsables de l'application de la loi consacrent tous les efforts possibles pour éliminer ce type d'activité et arrêter les coupables, ils m'ont exprimé leur grande consternation devant le fait que les tribunaux ne semblent pas imposer des sentences appropriées à ces criminels.

Le but du projet de loi est de voir à ce que des sentences réelles et une punition réelle soient imposées aux personnes reconnues coupables d'avoir pratiqué la culture du cannabis. Le projet de loi prévoit une peine d'emprisonnement minimale de même qu'une amende minimale pour une première infraction ainsi que des sanctions plus lourdes dans le cas des récidivistes.

Je présente ce projet de loi parce qu'il est plus que temps de faire preuve de fermeté devant ces activités de culture à grande échelle. Je crois que c'est exactement ce que fera ce projet de loi et je demande à tous mes collègues de l'appuyer.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

●(1515)

PÉTITIONS

L'AUTISME

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom des citoyens de Mine Centre. Cette localité est située entre Fort Frances et Atikokan.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé afin d'y inclure les traitements médicaux essentiels pour les enfants atteints d'autisme. Ils réclament également la création, dans chaque province, de chaires universitaires consacrées au traitement de l'autisme.

Je dépose respectueusement cette pétition auprès du greffier.

L'ADOPTION

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, j'ai une fois de plus le plaisir de présenter une pétition. Depuis notre retour à la Chambre cet automne, à chaque fois que j'en eu ai l'occasion, j'ai présenté des pétitions au nom des citoyens du Canada.

Les pétitionnaires proviennent de Colborne, Welland, Niagara Falls et Cambridge, en Ontario. Ils signalent que, chaque année, environ 2 000 enfants sont adoptés à l'étranger par des familles canadiennes. Contrairement à d'autres pays, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, où les enfants reçoivent automatiquement la citoyenneté au terme du processus d'adoption, le Canada n'accorde pas automatiquement ce privilège aux enfants adoptés à l'étranger.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter immédiatement une loi octroyant automatiquement la citoyenneté canadienne aux enfants adoptés à l'étranger, une fois le processus d'adoption terminé.

L'AUTISME

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter des pétitions au nom des électeurs de ma circonscription, qui souhaitent voir le gouvernement faire enfin preuve de leadership en instaurant un cadre national grâce auquel le traitement de l'autisme serait couvert par l'assurance-maladie et intégré au régime universel de soins de santé.

Le gouvernement a délibérément exclu des régimes d'assurance-maladie les familles qui ont des enfants souffrant d'autisme. Par conséquent, des familles de la classe moyenne supportent, année après année, des factures de soins médicaux de 40 000 \$. Les députés restent les bras croisés.

Aujourd'hui je présente fièrement une pétition qui demande que des mesures soient prises et qui exige une certaine équité.

LES ARTS MARTIAUX

L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter trois pétitions signées par des membres de ma collectivité et des Canadiens d'un bout à l'autre du Canada.

Initiatives ministérielles

La première pétition, signée par plus de 160 personnes, demande que l'article 83 du Code criminel soit élargi pour accorder des exceptions supplémentaires pour les arts martiaux et les compétitions d'arts martiaux reconnus par une commission athlétique ou un corps semblable. Un certain nombre de personnes de ma collectivité qui oeuvrent dans le domaine des arts martiaux m'ont convaincue de l'importance d'une telle modification.

L'IMMIGRATION

L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition que je présente a été signée par plus de 125 personnes et porte sur les demandes de parrainage de parents. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que les retards dans le traitement des demandes d'immigration soient comblés, que les délais soient réduits et que des échéanciers raisonnables soient établis pour le traitement de ces demandes.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, la troisième pétition que je présente aujourd'hui a été signée par 800 personnes. Celles-ci demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la protection des enfants au Canada en renforçant les lois canadiennes sur la pornographie.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Madame la Présidente, je suis fier de présenter aujourd'hui deux pétitions signées par des résidents de collectivités de la Saskatchewan, notamment Tugaska, Central Butte, Aylesbury et la formidable Craik. Les résidents de ces collectivités sont très préoccupés par la fermeture envisagée de bureaux de poste ruraux.

Ces pétitions ont été signées par plusieurs centaines de résidents de ces collectivités. Ils exhortent le gouvernement à maintenir son moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

LES TERMINAUX DE GNL

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Madame la Présidente, il y a actuellement un projet de construction d'un terminal de GNL, ou gaz naturel liquide, du côté américain de la baie Passamaquoddy. Cet endroit n'est accessible aux méthaniers que par les eaux territoriales canadiennes, soit par le passage de Head Harbour. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de faire ce qu'il a fait il y a 30 ans et de dire non au passage de méthaniers transportant du GNL par le passage de Head Harbour afin de protéger notre environnement, nos citoyens et notre économie.

• (1520)

[Français]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition de la part d'un groupe de commettants de ma circonscription. Il s'agit du même sujet soulevé un peu plus tôt par l'honorable députée de Guelph concernant les amendements à l'article 83 du Code criminel du Canada pour offrir des exemptions pour les arts martiaux sanctionnés par les régies provinciales.

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai également une deuxième pétition signée par un grand nombre de Canadiens. Cette pétition demande de

modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements correspondants, afin d'y inclure l'intervention comportementale pour aider les enfants qui souffrent de maladies autistiques, soit le TSA.

[Traduction]

LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui une pétition au nom de citoyens de ma circonscription, Langley.

Les pétitionnaires estiment que les prix du mazout et de l'essence atteignent des sommets jamais égalés, que l'imposition de la TPS sur la taxe d'accise fédérale et les autres taxes équivaut à une double taxation, que chaque cent d'augmentation du prix de l'essence génère des recettes supplémentaires de 40 millions de dollars pour le gouvernement fédéral et que les prix élevés du mazout et de l'essence ont un effet négatif sur notre économie, sur nos entreprises et sur les familles à revenu faible ou fixe. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'arrêter de taxer les taxes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (l'honorable Jean Augustine): D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (l'honorable Jean Augustine): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES SALARIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-55, Loi édictant la Loi sur le Programme de protection des salariés et modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Madame la Présidente, hier, pendant le débat sur le projet de loi C-55, j'ai abordé certains des changements que recommande le texte, en particulier en ce qui a trait aux employés. En cas de faillite d'un employeur, le salaire des employés devrait être payé avant le montant dû aux créanciers.

J'ai aussi parlé de l'incidence du projet de loi sur les petites entreprises ainsi que sur les institutions financières. J'ai dit que les REER immobilisés seraient exemptés de la saisie lors d'une faillite.

Initiatives ministérielles

Puis, j'ai parlé de l'effet du projet de loi sur les étudiants. Comme les députés le savent, dans son rapport, le Comité sénatorial des banques a recommandé qu'un failli puisse être libéré d'une dette pour prêt d'études cinq ans après la fin de ses études. Dans les cas de difficultés extrêmes, le rapport recommande que les tribunaux soient autorisés à accorder une libération de dette après moins de cinq ans.

Le projet de loi C-55 ne va pas aussi loin que le comité sénatorial le recommandait. Le gouvernement propose seulement de modifier la loi pour permettre qu'un failli puisse être libéré d'une dette pour prêt d'études sept ans ou plus après la fin de ses études. Par ailleurs, le relèvement du plafond des prêts d'études et la hausse des droits de scolarité feront en sorte que les étudiants seront encore plus endettés à la fin de leurs études. De nombreux diplômés ont du mal à se trouver un emploi. Déclarer faillite n'est pas une décision qu'ils prennent à la légère.

Le gouvernement libéral cherche à punir doublement les étudiants. Les libéraux demandent à leurs amis et aux personnes qui font des dons au parti de rembourser seulement 2,4 p. 100 des prêts ou des bourses, mais ils s'attendent à ce que les jeunes remboursent la totalité de leur prêt d'études. Qui essaient-ils de punir?

Je suis déçu que le projet de loi C-55 omette de protéger les fournisseurs des entreprises en faillite. En vérité, la faillite d'une entreprise peut avoir un effet d'entraînement sur de nombreuses autres entreprises, en particulier lorsque les fournisseurs sont de petites entreprises.

Le système actuel est injuste pour les travailleurs comme pour les étudiants. Il faut changer cet état de choses. Le Parti conservateur appuie les amendements de façon générale. Nous n'empêcherons pas l'adoption du projet de loi, mais nous continuerons à demander d'autres précisions.

• (1525)

[Français]

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, j'ai bien entendu l'allocution du député de Newton—Delta-Nord. J'ai été agréablement surprise de ses propos concernant l'endettement étudiant et la faillite des anciens étudiants.

On entretient souvent des préjugés envers les anciens étudiants. On pense que c'est plus facile pour eux que pour d'autres groupes socioéconomiques de faire faillite. On pense aussi que les étudiants sont plus portés que d'autres personnes à vouloir se débarrasser de leurs dettes en faisant faillite. Par contre, comme l'a dit le député de Newton—Delta-Nord, ce n'est pas plus facile pour un ancien étudiant que ce l'est pour quiconque. En réalité, cette démarche doit être assez difficile psychologiquement et émotivement.

Sans doute que le député de Newton—Delta-Nord pourrait appuyer un amendement que présenterait le Bloc québécois en comité sur cet élément particulier du projet de loi C-55. Pourquoi faire attendre d'anciens étudiants sept ans avant de pouvoir inclure leurs dettes étudiantes à leur faillite personnelle? Ce délai est tellement arbitraire, comme l'était celui de dix ans prévu dans l'ancienne loi. Pourquoi pas un délai de cinq, quatre ou trois ans, ou rien du tout?

Fidèle à ses engagements des dernières années, et plus particulièrement à ceux inclus dans sa plateforme électorale de 2004, le Bloc québécois proposera un amendement en comité visant à éliminer ce délai imposé aux anciens étudiants avant de pouvoir inclure leurs dettes étudiantes à leur faillite personnelle.

J'aimerais entendre l'opinion du député de Newton—Delta-Nord à ce sujet.

[Traduction]

M. Gurmant Grewal: Madame la Présidente, je remercie ma collègue du Bloc de ses observations. Je pense effectivement qu'il est très inquiétant de voir comment les étudiants sont traités dans ce pays, surtout à la lumière de l'augmentation faramineuse des frais de scolarité.

En Colombie-Britannique, les frais de scolarité moyens sont d'environ 5 000 \$, mais les étudiants gagnent moins de 10 \$ de l'heure quand ils travaillent pour financer leur éducation. À la fin d'un programme de baccalauréat, l'étudiant moyen devra plus de 20 000 \$ au gouvernement. Cette moyenne ne tient pas compte des prêts privés. Une dette de 20 000 \$ envers le gouvernement, c'est beaucoup trop. De surcroît, après avoir obtenu leur diplôme, les étudiants constatent que les emplois sont rares et, s'ils en trouvent un, qu'il n'est pas assez lucratif pour leur permettre de rembourser leur dette. C'est un grave problème.

À propos de l'amendement dont parle la députée, auparavant, les étudiants devaient attendre dix ans après la fin de leurs études pour être libérés de leur dette, mais le Comité sénatorial a recommandé de réduire cette limite à cinq ans. Le gouvernement, lui, dit sept ans. De mon côté, je pense qu'il ne devrait pas y avoir de limite. La députée a raison. Il ne devrait pas y avoir de limite arbitraire dans le temps. Tout devrait dépendre de la situation de l'étudiant. La limite est censée être de mois de cinq ans si le remboursement de la dette cause de sérieuses difficultés financières à l'étudiant, mais une fois de plus, ce n'est pas très clair.

Par conséquent, vers la fin de mon discours, j'ai dit que nous allions demander des précisions au sujet de ces amendements. Nous nous pencherons sur l'amendement dont parle la députée quand il aura été proposé au comité. Nous sommes disposés à envisager des amendements. Le Parti conservateur ne veut pas créer de difficultés pour les étudiants ou les travailleurs. C'est ce que j'ai expliqué plus tôt et ce que j'ai fait valoir au sujet du projet de loi.

J'ai hâte de voir l'amendement suggéré par la députée. Nous prendrons alors notre décision. Nous ne voulons surtout pas que les étudiants qui ont emprunté de l'argent pour faire des études supérieures soient punis.

• (1530)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Madame la Présidente, je suis très heureux de parler de ce projet de loi, surtout parce que durant les 13 années où j'ai eu le privilège de représenter la circonscription de Kootenay—Columbia, j'ai toujours pris très au sérieux le sort des travailleurs et des gens de ma collectivité qui sont sur le marché du travail.

Et ce, plus particulièrement depuis 1993, sitôt après mon élection. En effet, une très grosse entreprise établie dans ma circonscription a fait faillite. Elle devait leurs salaires aux travailleurs et il y avait de graves difficultés concernant les pensions. Je suis fier de dire que, grâce au travail acharné de mon bureau et de mes collaborateurs à Cranbrook, nous avons réussi à obtenir gain de cause pour les travailleurs, du moins dans toute la mesure du possible.

Initiatives ministérielles

Mon engagement à l'égard des travailleurs ou des entreprises de ma circonscription est toujours demeuré inébranlable et j'essaie de les représenter avec le plus de vigueur possible dans cette enceinte, mais à la suite de cette énorme faillite et du travail que nous avons dû accomplir pour défendre les anciens employés de l'entreprise, j'ai vraiment pris conscience des graves problèmes qui se posaient.

Il a donc été très intéressant pour moi de travailler avec le député de Winnipeg-Centre et d'être dans une certaine mesure d'accord avec lui. Il est très difficile pour moi de m'associer très fréquemment à certaines des idées les plus socialistes du NPD. Les députés néo-démocrates ont tendance à adopter des positions utopiques. Cependant, le député de Winnipeg-Centre et moi-même avons également trouvé des terrains d'entente, malgré certaines divergences d'opinions.

Chose certaine, pas plus que mon caucus ou mon chef d'ailleurs, je ne pouvais accepter la façon dont le NPD proposait d'aborder cette question pour accorder une protection accrue aux travailleurs en cas de faillite. Nous nous sommes donc réunis en étant conscients du fait que nous avions un objectif commun. Nous voulions parvenir au même but.

Nous avons uni nos efforts. Je suis persuadé que parmi les discours prononcés par des membres de notre caucus avant que je ne prenne moi-même la parole, les députés ont entendu celui du très compétent membre de notre cabinet fantôme préciser que, sous la direction du chef du Parti conservateur, nous avons formé un comité spécial au sein du caucus afin de voir comment nous pouvions régler cette question.

Nous avons examiné deux éléments de l'initiative présentée par le député de Winnipeg-Centre. Le premier concernait la question des salaires, et la seconde, celle des pensions advenant une faillite. Nous avons décidé que ces deux questions, bien que semblables en apparence, étaient en fait bien différentes, notamment sur le plan de leur traitement dans une faillite.

Puis, lorsque le ministre du Travail et du Logement a présenté le projet de loi C-55, je l'ai examiné de manière très critique et indépendante en compagnie des autres membres de notre comité du caucus et j'en ai conclu que, alors que le gouvernement avait abordé la question sous un angle différent de celui que nous aurions choisi, il y avait vraiment moyen de faire chose et que le comité pourrait s'occuper des détails.

Je constate que la majorité des faillites se produisent dans des secteurs qui emploient un grand nombre de travailleurs mal payés, à temps partiel ou à contrat, qui ne sont pas protégés par un syndicat. Cela ne veut pas dire que le projet de loi ne pourra s'appliquer aux travailleurs qui font partie d'un syndicat ou aux travailleurs des grandes sociétés, mais la réalité, c'est que 60 p. 100 des faillites se produisent dans les secteurs du commerce de détail, de la restauration et de l'hôtellerie, des services personnels et des petites manufactures. L'autre donnée intéressante, c'est que 70 p. 100 des faillites touchent des entreprises comptant moins de 10 employés, et qui ont tendance à offrir des conditions de travail précaires.

Le plafond de 3 000 \$ garantit qu'un niveau élémentaire de revenus sera assuré. En vertu de cette disposition, le montant admissible dans le cadre du Programme de protection des salariés, le PPS, serait égal à quatre fois le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable au sens de la Loi sur l'assurance-emploi. Ce plafond est suffisant pour satisfaire pratiquement toutes les réclamations salariales consécutives à une faillite, car la réclamation moyenne actuelle est d'environ 1 500 \$ et 97 p. 100 des réclamations salariales actuelles sont inférieures à 3 000 \$.

●(1535)

Il y aura toujours des exceptions. Je peux très bien imaginer le jour où, malheureusement, une faillite que nous ne sommes même pas en mesure de prévoir à l'heure actuelle surviendra et où quelqu'un viendra me faire ravalier mes paroles en me disant qu'il est un employé qui réclame plus de 3 000 \$ ou encore qu'il s'agissait d'une grande entreprise.

Ces statistiques n'en demeurent pas moins très révélatrices et la Chambre doit adopter les lois qui font le plus de bien au plus grand nombre de citoyens possible.

J'ai toujours mis les gens en garde, autant les gestionnaires que les employés syndiqués ou non, cela ne fait aucune différence. Selon moi, nous devons être très prudents. Lorsqu'il y a faillite, par définition, le passif dépasse l'actif qui peut être liquidé et réalisé.

Lorsqu'une société est créée de bonne foi et demande à une institution quelconque de lui accorder une marge de crédit de 10 000 \$ ou de 100 000 \$, l'institution se renseigne sur le covenant, le demandeur et l'actif. Si l'institution veut se protéger contre la perte d'une somme d'argent assez importante, elle cherche à lier légalement le remboursement de cette somme à un actif qui lui permettrait de se rembourser. C'est ce qu'on appelle couramment une garantie. La somme d'argent est alors prêtée.

Le projet de loi ne vise aucunement cet argent. Je l'ai expliqué à de nombreuses reprises aux gens qui m'ont parlé de cette question; il est très important de comprendre que si nous permettons que les créances salariales soient remboursées avant que les actifs immobilisés ou garantis soient réalisés, nous déprécions la valeur de ces actifs et, par conséquent, nous diminuons la somme dont disposerait la société au départ. C'est là un aspect très important dont il faut tenir compte.

Je vois mon ami néo-démocrate qui hoche la tête. Il ne peut pas nier la réalité. S'il était un établissement de crédit, ce qui serait plutôt exceptionnel pour un néo-démocrate, et qu'il avait un actif de 50 000 \$, il serait prêt à avancer jusqu'à 30 000 \$ sur cette somme. Toutefois, si on lui disait qu'en cas de faillite, de 10 000 à 15 000 \$ pourraient être retenus pour assurer le versement des salaires, il réévaluerait probablement le montant qu'il serait prêt à avancer à la société. Toute mesure visant à réduire la valeur de la garantie offerte à un prêteur a des répercussions sur le montant que celui-ci acceptera de prêter à une société. Cela ne fait aucun doute.

Initiatives ministérielles

Je suis donc un peu inquiet pour les créanciers ordinaires, ces gens qui vendent à crédit divers articles et fournitures à des entreprises sans obtenir aucune garantie. Ils pourraient hésiter à faire affaire avec une entreprise même solide s'il y a un tout petit risque que celle-ci déclare faillite, parce que leur créance ordinaire pourrait alors être classée après la super créance prioritaire prévue dans ce projet de loi.

Il n'y a rien de réellement gratuit. L'argent doit venir de quelque part et il ne devrait jamais être tiré des recettes générales. Il s'agit là d'une entreprise commerciale pour laquelle les employés décident de travailler contre un salaire ou une forme quelconque de rémunération.

Ceci dit, tout comme mon parti, je crois que ce projet de loi comporte suffisamment d'aspects valables pour être adopté en deuxième lecture. Tous les aspects qui me préoccupent et qui préoccupent les porte-parole de nos partis pourront être pris en compte par le comité qui sera chargé d'en faire l'étude.

• (1540)

Je suis persuadé que les députés sauront travailler en collaboration pour assurer la protection des travailleurs. Le comité devrait pouvoir apporter des améliorations à ce projet de loi.

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien aimé l'intervention que je viens d'entendre. Le député tape dans le mille. Il arrive souvent que les deux côtés de la Chambre ne soient pas d'accord.

Le but du gouvernement était de montrer qu'il fallait réaliser un équilibre. Il faut trouver un juste équilibre, que ce soit entre les travailleurs, les prêteurs et les emprunteurs, un équilibre qui permet de conserver les emplois et qui permet à nos entreprises de prospérer au sein d'un système qui fonctionne bien de façon à ce qu'il y ait des prêteurs, que les travailleurs soient protégés et que la roue tourne.

Mon collègue d'en face a présenté ses arguments de manière excellente. Voit-il une autre façon de rendre le système encore mieux équilibré? Nous visions l'équilibre, et je crois que c'est réussi. Je laisse à mon collègue qui a fait une intervention formidable le soin d'ajouter d'autres observations.

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, je suis gré au député de ses commentaires. La planète ne doit pas tourner rond, parce que je suis d'accord avec un libéral.

L'idée de maintenir une petite provision pour éventualités dans la caisse d'assurance emploi, qui ne proviendrait pas des cotisations d'assurance-emploi, mérite aussi d'être examinée. Une telle provision pour éventualités ne serait pas prélevée sur le Trésor. On pourrait ne pas avoir à créer une super créance prioritaire. Autrement dit, les paiements pourraient provenir de cette provision dans la caisse d'assurance-emploi, provision qui serait alimentée par des cotisations majorées. Ainsi, les travailleurs financeraient directement les avantages dont ils auraient peut-être besoin un jour.

Ce serait une autre façon de faire sans nuire aux rapports entre l'emprunteur et le prêteur.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de Kootenay—Columbia qui est d'accord avec les libéraux aujourd'hui. Il est également d'accord avec les députés du NPD. Je crois qu'il est dans la bonne direction pour l'avenir s'il continue dans cette voie. Il est le bienvenu, avec ses bons côtés un peu à gauche et peut-être un peu socialistes.

Est-ce que le député croit vraiment qu'aujourd'hui, en 2005, la situation est acceptable. Prenons l'exemple d'un travailleur ou d'une travailleuse au Canada qui travaille pour une compagnie et qui a

donné sa semaine de travail. En fait, il est rare qu'une compagnie va faire faillite tout d'un coup. Il est rare qu'on se réveille le vendredi matin et que le soir, l'entreprise est en faillite. Sachant que la faillite s'en vient, comment peut-on s'imaginer que la personne, l'homme ou la femme, le Canadien ou la Canadienne qui a travaillé pour une compagnie, ne mérite pas sa paie pour le travail qu'il a fait pour la compagnie?

À mon avis, la situation est inacceptable. C'est un manque de respect envers les travailleurs et travailleuses. S'il y a une loi partout au pays à laquelle toutes les compagnies et les institutions financières sont assujetties, est-ce qu'il croit vraiment que les institutions financières vont refuser de prêter de l'argent à une compagnie? Est-ce qu'elle va dire: « Je ne prête plus d'argent aux compagnies ? ». Personnellement, je ne le crois pas. C'est seulement une façon par laquelle les travailleuses et les travailleurs sont pénalisés, comme c'est le cas pour les fonds de pension en cas de faillite.

J'aimerais avoir les commentaires du député à ce sujet.

• (1545)

[Traduction]

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, il faut bien que l'argent vienne de quelque part. C'est la réalité.

Le projet de loi garantit le paiement des salaires dus jusqu'à concurrence d'un plafond de 3 000 \$. Les statistiques dont j'ai donné lecture indiquent que le montant réel que réclameront vraisemblablement les travailleurs ne sera que de 1 500 \$ en moyenne.

Je crois que tous les députés reconnaissent la nécessité de respecter le travail que font les gens et de les rémunérer comme il convient. C'est ce que prévoit le projet de loi.

La différence entre le NPD et moi, et particulièrement le Parti conservateur, tient à la reconnaissance du fait que quelqu'un, quelque part, doit payer. Si j'offre un bien en garantie et si ce bien risque de se déprécier en raison du montant des réclamations éventuelles par des travailleurs sur la valeur de ce bien, la valeur nette de ce bien en sera d'autant diminuée. C'est sur ce montant net que le prêteur se basera pour calculer la somme qu'il sera disposé à prêter.

En notre qualité de politiciens, nous ne pouvons dire à un établissement prêteur qu'il doit consentir un prêt. C'est à cet établissement de choisir de le faire ou non. C'est un choix volontaire.

L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, j'ai vraiment apprécié maintes observations du député de Kootenay—Columbia. Je me réjouis de l'appui accordé à ce projet de loi très important.

Initiatives ministérielles

Je prends la parole à la Chambre aujourd'hui dans le cadre du débat sur le projet de loi C-55, Loi édictant la Loi sur le Programme de protection des salariés et modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et d'autres lois en conséquence. D'excellents débats ont déjà eu lieu sur cette question à la Chambre. Je sais que ceux-ci se poursuivront en comité si la Chambre juge opportun d'y renvoyer le projet de loi, ce dont je ne doute pas.

Je pense que tous les députés s'entendront pour dire qu'il s'agit d'un projet de loi très important. Il est le fruit de vastes consultations menées auprès de Canadiens et d'intervenants de toutes les régions de ce merveilleux pays.

Les quatre principaux objectifs du projet de loi sont d'encourager la restructuration de sociétés viables, mais en difficulté financière, comme solution de rechange à la faillite, de mieux protéger les réclamations des travailleurs concernant les vacances et les salaires non payés, de rendre le système de faillite plus équitable tout en réduisant les abus à cet égard, et d'améliorer l'administration de ce système. Ces objectifs proposent des changements positifs tant pour les entreprises que pour les employés. Cela aidera notre économie à rester forte.

Je connais très bien les difficultés que les gens rencontrent lorsqu'une entreprise traverse des difficultés financières. Les perturbations les touchent personnellement, ce qui est dur pour eux et pour leur famille. Ils se demandent toujours s'ils vont recevoir leur prochain chèque de paye et aussi ce qui va se produire si le pire arrive, c'est-à-dire si leur employeur ferme ses portes. À elle seule, cette incertitude est un dur fardeau à porter pour les familles. Puis, ils doivent essayer de récupérer le salaire qui leur est dû. C'est une corvée désagréable que nombre de Canadiens considèrent comme trop difficile. À dire vrai, ceux qui ont le courage de l'entreprendre finissent souvent par se casser les dents.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles j'appuie ce projet de loi. Nous voulons faire passer les salaires et les vacances impayés des travailleurs avant les sommes dues aux créanciers garantis, dans le cas d'une faillite. On accordera la priorité absolue aux réclamations de la part des travailleurs pour des salaires impayés jusqu'à concurrence de 2 000 \$. Les gens qui ont le plus besoin d'argent passeront avant les autres.

En outre, ce projet de loi établit le programme de protection des salariés, qui sera administré dans le portefeuille de mon collègue du Sud-Ouest ontarien, le ministre du Travail. Il connaît bien les difficultés que vit la classe laborieuse canadienne. Honnêtement, je ne connais pas de ministre mieux placé pour administrer ce programme.

Le ministre a indiqué que de 10 000 à 15 000 travailleurs de partout au pays, issus de milieux de travail de compétence fédérale ou provinciale, se retrouvent avec des salaires impayés ou des pensions réduites en raison des faillites des employeurs au Canada. Pour la première fois de l'histoire, le programme de protection des salariés fournira aux travailleurs une garantie que les salaires impayés leur seront versés jusqu'à concurrence de 3 000 \$. Voilà une bonne mesure, et je suis fière que le gouvernement agisse ainsi.

Je suis également contente de voir que le gouvernement pourra récupérer une partie des coûts de ce programme en réclamant une partie de l'avoir de l'employeur, ce qui évitera aux employés de faire ce genre de réclamation. Je sais que certains de mes collègues du Nouveau Parti démocratique se demandent s'il est suffisant de pouvoir réclamer seulement 3 000 \$ en salaires impayés. Je pense

que la question est légitime et qu'elle devrait être posée lors des travaux du comité.

Le ministre a indiqué que la somme de 3 000 \$ correspond environ à 97 p. 100 des salaires habituellement perdus. Si une somme différente est recommandée au comité, dans la mesure où cette somme est raisonnable et peut être appuyée par les députés, je serai heureuse d'examiner attentivement la recommandation. Compte tenu des remarques du ministre devant la Chambre, je dirais qu'il sera réceptif lui aussi.

Je sais également que mes collègues du NPD s'interrogent sur la superpriorité des réclamations de salaires, qui est limitée à 2 000 \$. Là encore, je pense que le comité a du travail à faire. Le ministre a dit que des données étayaient ce montant. Je crois que le comité devrait voir de quelles données il s'agit et les examiner sérieusement aussi.

Beaucoup de Canadiens s'inquiètent également de leurs pensions lorsque leur employeur fait faillite. Je suis heureuse de noter que le projet de loi C-55 traite également de cela. Bon nombre d'employés comptent sur les pensions de retraite des sociétés qui les ont embauchés. S'ils perdaient ce revenu de retraite, un grand nombre d'entre eux auraient de graves difficultés financières. Il est tout simplement inadmissible que les pensions de ces employés servent parfois à payer d'autres créanciers, au lieu d'être retournées à ceux qui ont contribué au régime. Les réformes proposées amélioreraient cette situation.

• (1550)

Un de mes collègues du Parti conservateur réformiste allianciste craignait que ces initiatives ne déplacent le fardeau des employeurs vers le gouvernement et n'incitent les entreprises acculées à la faillite à refiler leurs responsabilités au gouvernement. Le gouvernement est conscient de cette possibilité et en a tenu compte dans le projet de loi.

Nous voulons aider les employés qui ont connu une situation malheureuse et imprévue, et non refiler le fardeau aux contribuables ou au gouvernement. Si les dispositions du projet de loi qui vont en ce sens sont insuffisantes, le comité présentera sûrement d'autres recommandations.

M. Richard Harris: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour venir en aide à la députée d'en face, qui a désigné un parti comme étant le Parti conservateur réformiste allianciste. À ma connaissance, aucun parti ne porte ce nom. Il y a le Parti conservateur du Canada, qui représente l'opposition officielle au Parlement.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je remercie le député de cette information, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

L'hon. Brenda Chamberlain: Madame la Présidente, je suis à la Chambre depuis aussi longtemps que le député, je sais donc qu'il a été membre de chacun de ces partis.

Je crois comprendre que mes collègues d'en face voudront présenter de nombreux amendements au projet de loi. Quel plaisir de les voir participer à l'élaboration des mesures législatives du gouvernement. C'est un pas dans la bonne direction, autant au titre de ce projet de loi que de notre collaboration dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Étant donné que l'Université de Guelph se trouve dans ma circonscription, je m'intéresse particulièrement à un autre aspect du projet de loi. La ville universitaire de Guelph attire de nombreux jeunes gens de la région, et aussi de partout au Canada, qui viennent faire leurs études dans notre excellente université et prendre leur départ dans la vie dans notre merveilleuse localité.

C'est pourquoi mon personnel et moi connaissons très bien les défis associés aux dettes d'études. Je suis très contente de voir que ce projet de loi permettrait aux étudiants de se libérer de leur dette en déclarant faillite sept ans après la fin de leurs études. Il offre une plus grande latitude aux jeunes Canadiens qui passent par des moments difficiles. La plupart des étudiants souhaitent rembourser leur dette, mais parfois les circonstances les en empêchent. Je suis contente que nous offrions d'autres options aux Canadiens qui ont des difficultés financières. Je sais que mes collègues néo-démocrates aimeraient que cette limite soit réduite davantage; il faudra en parler plus longuement en comité.

J'aime aussi le fait que le projet de loi vient modifier la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Si nous mettons d'autres options de restructuration à la disposition des compagnies en difficulté et si nous les aidons à redevenir rentables, elles n'auront pas à licencier leurs employés. C'est aussi une très bonne chose.

Nombre de députés ont soulevé d'excellents arguments à la Chambre et je suis certaine que bien d'autres encore seront soulevés lors de l'étude en comité. Toutefois, je tiens à indiquer que le projet de loi est un pas dans la bonne direction et qu'il suscite apparemment de l'intérêt et des appuis à la Chambre. J'ose espérer que nous pourrions l'adopter rapidement car il représente un changement positif pour le Canada et pour les Canadiens. Je demande aux députés de tous les partis de collaborer pour le faire adopter.

•(1555)

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Madame la Présidente, avant de procéder à mon intervention, j'aimerais poser une question à la députée qui vient d'intervenir.

Au nom du Parti libéral qui forme le gouvernement, elle se réjouit aujourd'hui du projet de loi C-55. Elle nous a dit plus tôt qu'elle siégeait en cette Chambre depuis déjà un bon bout de temps. Par conséquent, elle connaît les rudiments de la Chambre et aussi, je le pense bien, les anciens projets de loi, mais surtout ceux qui sont assez récents.

Peut-elle nous expliquer pourquoi, en octobre 2003, son parti a voté contre une motion du NPD voulant faire en sorte qu'on applique, dès octobre 2003, des mesures de protection du salaire et du revenu des travailleurs en cas de faillite? Ce faisant, on a fait perdre deux ans de protection du salaire en cas de faillite.

Je voudrais entendre la députée à cet égard.

[Traduction]

L'hon. Brenda Chamberlain: Madame la Présidente, voilà un bon argument. Il ne fait aucun doute que de bonnes idées viennent de tous les partis à la Chambre, c'est indéniable.

Bien franchement, ce projet de loi comportait des lacunes. Nous avons tenté de revenir en arrière et de le remanier parce qu'il est important. Lorsqu'on jette un coup d'oeil aux statistiques, on constate que, chaque année, entre 10 000 et 15 000 travailleurs ont des créances salariales lorsque leur employeur fait faillite. C'est énorme et il faut remédier à la situation.

Je suis franchement ravie que le député appuie cette idée et qu'il veuille aller de l'avant à cet égard. Comme je l'ai dit, tous les députés

ont exprimé un assez fort appui lors de leur intervention. L'idée est judicieuse et, manifestement, le temps est venu de la mettre en oeuvre. Par conséquent, faisons-la adopter.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Madame la Présidente, puisque l'on parle de bonnes idées, l'établissement d'une protection pour le passif non capitalisé des régimes de pension en est une qui, de toute évidence, est absente du projet de loi C-55.

La vérité, c'est que le gouvernement a bâclé le projet de loi, parce qu'il a dû tenir la promesse qu'il avait faite au NPD afin de conserver le pouvoir alors qu'il avait le couteau sous la gorge. Il a bâclé le projet de loi et, ce faisant, il a omis d'y inclure un élément important, soit une protection pour le passif non capitalisé des régimes de pension des travailleurs. Pourquoi a-t-il négligé les travailleurs? Pourquoi les a-t-il exclus du projet de loi?

L'hon. Brenda Chamberlain: Madame la Présidente, le projet de loi sera longuement débattu en comité. Si, à ce moment, le comité juge certaines modifications nécessaires, il n'aura qu'à les recommander et le tout reviendra à la Chambre. Je n'ai aucun doute là-dessus.

Néanmoins, sous le régime de cette loi, 97 p. 100 des personnes touchées par une faillite seraient pleinement protégées. L'essentiel, c'est que personne ne se retrouve les mains vides, incapable de mettre du pain sur la table ou de payer la facture d'électricité, ce à quoi le projet de loi remédierait.

J'implore la Chambre de donner le feu vert à ce projet de loi. Je crois que chacun a dit ce qu'il avait à dire. Si certains aimeraient voir des changements, ce qui est tout à fait normal, c'est le comité qui décidera. Mais pour l'instant, allons de l'avant, et rapidement.

•(1600)

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi qui est en effet fort important, puisqu'il protège les salariés en cas de faillites d'entreprises, et ce, par la voie de modifications à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, de même qu'à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et d'autres lois en conséquence, bien sûr, comme on le verra au cours de mon propos.

Nous sommes heureux d'entendre, du côté du Parti libéral, des arguments qui s'apparentent à ceux présentés tant par les collègues du NPD à l'automne 2003 que par les collègues du Bloc québécois, qui étaient convaincus de la nécessité d'une telle protection. À l'époque, le NPD avait présenté une motion allant dans ce sens. Le Parti libéral avait voté contre cette motion.

Selon les statistiques citées par la députée de Guelph, de 10 000 à 15 000 travailleurs par année sont victimes de la perte d'un salaire qui leur est dû au moment des faillites. On savait cela à l'automne 2003. Je ne veux pas revenir sur le passé, mais il est assez désolant et choquant qu'on ait empêché des travailleurs, pendant les deux dernières années, d'avoir une telle protection. Le Parti libéral était conscient de la situation, mais il a tout de même voté contre cette motion.

Initiatives ministérielles

J'aimerais également faire une analogie avec un autre projet de loi qui a été déposé par le Bloc tout récemment, au printemps. Ce projet de loi a été débattu et appuyé par des collègues du Bloc, dont ma collègue de Saint-Bruno—Saint-Hubert, qui est également intervenue au cours du débat sur le présent projet de loi, le projet de loi C-55, à l'étape de la deuxième lecture. Ledit projet de loi du Bloc portait sur la protection des emplois au moment des conflits de travail, c'est-à-dire sur les travailleurs de remplacement.

Ce projet de loi a été débattu à la Chambre je ne sais à combien de reprises au cours des dernières années. Encore une fois, c'est le Parti libéral, par 12 voix, qui a fait en sorte que ce projet de loi soit rejeté. Le Parti libéral, particulièrement les ministres, a voté contre ce projet de loi.

Je fais donc une analogie entre ce projet de loi et celui qui occupe la Chambre en ce moment. Comment se fait-il qu'on attende si longtemps et qu'on laisse s'accumuler autant de dégâts pour les travailleurs avant d'adopter des mesures constructives?

Nous sommes en faveur du principe du projet de loi C-55. Par contre, il devra incorporer un certain nombre d'amendements qui seront présentés en comité lors du débat.

Il n'est pas inutile de rappeler de quelle façon la loi est actuellement rédigée, afin de bien comprendre la teneur et la portée du projet de loi C-55 ainsi que les amendements qui doivent y être apportés.

Actuellement dans le cas de faillites, il existe deux types de créanciers: les créanciers de premier ordre, qu'on appelle les créances garanties, et les créances secondaires. Les créances garanties comprennent tout ceux qui reçoivent une garantie hypothécaire ou encore un engagement sous forme tangible. Dès le départ, les travailleurs ne jouissent pas d'une telle garantie. Toutes les autres formes de créances doivent être acquittées avant qu'on tienne compte des travailleurs.

On retrouve en deuxième lieu les créances non garanties. Il en existe toute une série. Les salaires occupent seulement le quatrième rang. Il y a d'abord les frais de funérailles, les frais d'administration et les prélèvements payables aux surintendants. C'est seulement après tout ce type de créances qu'on retrouve les salaires. Alors, rares sont les occasions où les travailleurs reçoivent une compensation pour un travail qu'ils ont fait ou des sommes qui leur sont dues. Souvent, ces sommes font la différence et leur permettent d'avoir au moins un revenu qui leur appartient et d'ainsi vivre dans la dignité jusqu'à ce qu'ils aient d'autres recours.

● (1605)

Il y a un dicton en droit du travail. En fait, c'est un principe qui dit: « Tout travail mérite un salaire. » C'est la même chose qui devrait s'appliquer dans ce cas. Il est étonnant qu'en 2005, il n'y ait aucune protection pour les travailleurs en cas de faillite. Bien sûr, le projet de loi viendra corriger cette lacune. Nous y reviendrons plus tard quant à la façon dont il le fera.

De plus, la responsabilité des administrateurs en cas de faillite sera élargie. Présentement, la question de temps et celle de la valeur de distribution y sont édictées. On peut donc revenir seulement six mois en arrière, lorsqu'il y a une redevance salariale et pour un maximum de 2 000 \$.

Parlons maintenant de la Loi sur l'assurance-emploi. Les travailleurs qui perdent leur emploi, eux, utilisent le terme « assurance-chômage ». On se souviendra pourquoi et en vertu de quelle philosophie l'appellation a été modifiée par le Parti libéral. On a sous-entendu que l'assurance était pour assurer l'emploi. Pourtant,

on sait très bien qu'il s'agit d'une assurance en cas de malheur, de perte d'emploi. Cela devrait donc toujours se nommer « assurance-chômage ».

Actuellement, il faut que le travailleur puisse écouler tout son dû avant de pouvoir recevoir de l'assurance-emploi. Voilà une autre lacune importante qui devra être corrigée. Toute la question de la rémunération au cours du délai de carence, celle au cours d'une période de chômage, celle non déclarée lors d'une période de demande de prestations ainsi que celle dans le cadre des prestations d'emploi ou d'allocations au cours d'un programme sont des choses qui retardent d'autant plus le moment où le travailleur recevra de l'assurance-emploi. Depuis des années, la position du Bloc a toujours été d'inviter le gouvernement à corriger cette lacune.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, d'autres députés de cette Chambre se sont joints au Bloc pour corriger cette lacune. Enfin, cela s'est fait en 2005. Il vaut mieux tard que jamais. Bien sûr, nous soutiendrons ce projet de loi en y apportant un certain nombre de corrections ou de modifications.

Parlons maintenant de la nature même du projet de loi. On dit que ce projet de loi crée le programme de protection des salaires. En vertu de cette nouvelle loi, le gouvernement fédéral assumera jusqu'à concurrence de 3 000 \$ les salaires dus aux salariés, et ce, dès une faillite. On ne peut que se réjouir de cette mesure. On n'a pas d'objection à ce que le gouvernement devienne le premier créancier et qu'il prenne les initiatives appropriées pour être en mesure de saisir ou de récupérer les sommes dues par l'entreprise. C'était le deuxième élément.

Contrairement aux prétentions passées du gouvernement actuel, il est intéressant de découvrir que les coûts reliés sont très limités. Une députée du Parti libéral nous rappelait plus tôt qu'il y a 10 000 à 15 000 travailleurs et travailleuses par année qui seront touchés par cette mesure. C'est beaucoup.

En fait, qu'est ce que cela coûterait au gouvernement s'il ne pouvait pas récupérer les sommes dédiées aux salariés? Pour la première année, cela coûterait 32 millions de dollars. Dans la pire année, cela pourrait peut-être coûter 50 millions de dollars. Cela est très peu en termes de mesures palliatives dans les circonstances. Cela rend encore plus sujet à questions le fait que l'on ait autant tardé pour la mettre en application. À cet égard, on ne peut que se réjouir, d'autant plus que ce sont des sommes théoriques dans la mesure où le gouvernement pourra aussi en récupérer un certain nombre. Dans certaines situations, il récupérera la totalité des sommes dues, c'est-à-dire selon la valeur de l'entreprise.

● (1610)

Grâce aussi au projet de loi C-55, le gouvernement mettra en priorité les travailleurs avant même les créanciers garantis en regard des salaires et indemnités de vacances non payés. Il y a un autre député qui le soulevait plus tôt et j'en profite ici pour l'indiquer; il faudrait y avoir des mesures plus coercitives ou encore plus directes en ce qui a trait à la protection de la caisse de retraite des travailleurs concernés.

Comme il semble que j'ai le temps, j'aborderai donc le sujet en question.

Initiatives ministérielles

En effet, j'ai le temps d'aborder le régime de protection des pensions. Le projet de loi instaure aussi un mécanisme. Ainsi, en vertu de ce projet de loi, un tribunal ne pourrait autoriser une proportion de faillites ou d'arrangements que lorsque la preuve sera faite que — ce qui est intéressant, c'est qu'il y a là trois conditions très bien édictées — « les cotisations régulières au Régime de pensions, par les salariés et leurs employeurs, qui n'auraient pas été versées au moment de la faillite ou de la mise sous séquestre, ont été versées, ou que le tribunal est convaincu que les cotisations seront versées au terme de l'arrangement, ou que les parties en cause ont conclu un accord sous l'autorité administrative responsable du Régime de pensions ».

Cette mesure initiale est donc prise. Et si jamais ces obligations n'étaient pas respectées, le tribunal pourrait effectivement, faire une priorité du fait de verser en créance ce qui appartient au Régime de pensions. De fait, cela permettrait aux travailleurs de ne pas être pénalisés par la faillite, relativement à la protection de leur pension.

Cela m'amène à parler d'un aspect qui est absent de ce projet de loi et qui aurait très bien pu y être. En cas de faillite, bien sûr, les salariés pourront récupérer leur salaire. Cependant, il y a une fin à cela à un moment donné. Ce qui est dû est dû. Les gens en ont besoin pour vivre. Cependant, lorsque vous n'avez plus de revenus, dans un premier temps, il y a bien sûr l'assurance-emploi, que nous appelons communément « l'assurance-chômage ». Ainsi, les sommes dues aux salariés ne devraient pas retarder la réception de prestations d'assurance-emploi. Lorsque la personne aura épuisé ses prestations d'assurance-emploi, si elle a connu un parcours qui l'a amenée au-delà de 55 ans, que lui arrivera-t-il? Elle n'aura rien. Attendra-t-elle sa pension?

C'est lors des débats concernant ce projet de loi, qu'il faut se préoccuper de cela, comme le Bloc l'a fait sans relâche. En effet, nous avons rappelé aux autres parlementaires qu'il faut réinstaurer le PATA, le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Ce programme aide les travailleurs lorsqu'ils n'ont plus de revenus, à cause de leur âge et parce qu'il n'y a plus d'emplois disponibles dans les régions. C'est aussi souvent le cas pour les jeunes, mais cette situation est encore plus difficile pour les personnes âgées. Elles pourraient ainsi recevoir un revenu. Pour l'instant, nous pensons que le Programme d'assurance-emploi devrait provenir du fonds consolidé. Cela permettrait donc aux personnes âgées de recevoir des prestations qui leur accorderaient un revenu jusqu'à ce qu'elles puissent retirer une pension de la Régie des rentes, assortie à un ajustement. Cela les aiderait jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur pension de vieillesse.

En ce qui concerne les personnes qui ne peuvent vraiment pas se trouver un autre emploi, il s'agit encore là d'un programme qui ne coûterait pas plus de 50 millions de dollars la première année. Dans le pire des scénarios, lors des années subséquentes, il en coûterait 75 millions de dollars. Par conséquent, cela ne pèse pas lourd sur un budget d'assurance-emploi de 16 milliards de dollars.

Ce faisant, on se demande pourquoi le gouvernement tarde tant à mettre cette mesure en place, alors qu'on sait que c'est par milliers que les emplois se perdent et qu'il y a des travailleurs âgés qui ne réussissent pas à se trouver de l'emploi. Ce faisant, ils font appel à des substances de derniers recours, souvent sans qu'ils obtiennent quoi que ce soit. On les retourne ainsi à la pauvreté.

Il serait intéressant que le gouvernement aille voir ce qu'il advient de tous les gens qui ont cet âge, qui n'ont pas réussi à se trouver un emploi et qui sont sans revenu. On dit qu'on juge un gouvernement par le sort qu'il réserve à ses aînés et à ses enfants.

Le gouvernement actuel prendrait une jolie « débarque » s'il commençait à examiner le sort dans lequel il a placé les personnes âgées qui ne peuvent pas se retrouver de l'emploi actuellement et qui sont sans revenu.

•(1615)

Le dernier point que j'aimerais soulever concerne les syndicats. Il y a une autre mesure que nous accueillons favorablement. Dans des conditions très précises, avant même la faillite, il peut être démontré que l'entreprise se trouve dans une mauvaise situation à cause d'incidences hors de son contrôle, par exemple l'arrivée de marchés étrangers. Dans notre cas, ici, c'est souvent le marché asiatique qui est en cause. Cela peut acculer l'entreprise à la faillite. Cette mesure permettrait de remettre en question les conventions collectives. Il faudrait cependant que ce tribunal évalue les conditions et, le cas échéant, qu'un débat ait cours avec les syndicats. Par la suite, de nouvelles mesures pourraient être adoptées sur la base d'ententes.

Dans le cas où il y aurait concession de la part du syndicat, où les salariés subiraient une diminution de salaire, comme on l'a vu récemment, ce qui est intéressant, c'est que les salariés, donc le syndicat comme tel pris dans sa collectivité, deviendraient aussi créanciers. C'est également là une mesure intéressante.

D'autres collègues parleront sûrement des étudiants qui font faillite. Après un certain nombre d'années, on ne devrait plus les obliger à rembourser leurs prêts, même dans le cas de faillite. Dans le cas d'une démonstration de faillite réelle, qu'on les traite de la même façon que les autres personnes qui font faillite et qu'ils soient acquittés totalement de leurs dettes.

Je m'arrête là. Telle est notre position. Il y a sûrement beaucoup d'autres arguments à présenter. Je tenterai de le faire en répondant aux questions.

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):

Madame la Présidente, mes premiers mots vont pour remercier mon collègue de la qualité de sa présentation, de son grand sens analytique et de son allocution qui ont su rendre ses idées aussi limpides. Toutes mes félicitations à mon collègue de Chambly—Borduas.

Il a soulevé des points particulièrement intéressants concernant l'attitude du gouvernement libéral en ce qui concerne la protection des travailleurs et l'aide aux travailleurs. Il a entre autres mentionné le fait que les libéraux n'ont pas appuyé le projet de loi antibrisseurs de grève que le Bloc québécois avait soumis en avril dernier. Le projet de loi avait été rejeté par 12 voix. Il faut comprendre que ceux qui avaient ainsi contribué à son rejet, c'étaient les libéraux du Québec. Cela nous a fait très mal au coeur, mais les travailleurs ont eu encore plus mal au coeur.

En 2003, alors que notre collègue de Winnipeg-Centre avait déposé un projet de loi de cette nature sur la protection des travailleurs, les libéraux l'avaient rejeté.

En décembre 2004, alors que le même collègue du NPD, celui de Winnipeg-Centre, avait déposé un autre projet de loi sur la protection des travailleurs, les libéraux ne s'y étaient pas du tout montrés favorables.

Soudainement, quelques mois plus tard, ils sortent leur grand chapeau d'où est sorti un petit lapin aux petites oreilles: le projet de loi C-55. Et ils se montrent alors très attentifs aux besoins des travailleurs et très sensibles aux travailleurs qui perdent leur emploi à la suite de la faillite de leur entreprise.

Initiatives ministérielles

Ce changement d'idée est bienvenu. C'est une évolution dans le bon sens. On a constaté qu'il y avait eu réflexion. On a aussi constaté que chacune des actions entreprises par notre collègue de Winnipeg-Centre et par le Bloc québécois avait continué son chemin jusqu'au ministre du Travail et du Logement. Le changement d'idée est donc bienvenu. Nous souhaitons effectivement retrouver la même attitude lorsque nous présenterons des amendements en comité concernant les prêts aux étudiants.

Je pose la question suivante au député de Chambly—Borduas concernant le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, dont il a démontré avec éloquence la pertinence. Croit-il qu'il serait utile que le Bloc québécois propose un amendement en comité pour obliger le gouvernement à inclure au Programme de protection des salaires certains éléments qui permettraient d'instaurer le PATA?

• (1620)

M. Yves Lessard: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Saint-Bruno—Saint-Hubert de me permettre d'apporter des précisions. En fait, il s'agit d'une question qui la préoccupe beaucoup puisqu'elle s'occupe du dossier de l'emploi. Effectivement, chaque fois qu'elle a l'occasion d'appuyer les mesures qu'on apporte au chapitre des ressources humaines et du développement des compétences, elle le fait avec brio et pertinence ainsi qu'avec beaucoup de vigueur. Je profite de cette occasion pour la remercier.

À savoir s'il serait pertinent d'apporter cette question ici, je crois qu'il y aurait lieu de vérifier si cela est permis par rapport aux règles de la Chambre. Si c'était le cas, je crois que oui puisque cela tarde. Aujourd'hui, on tente de corriger cette lacune en ce qui concerne la protection des salaires en cas de faillites. On a perdu deux ans. Combien d'entreprises ont fermé à cause de faillites et ainsi de suite? Des gens ont perdu la totalité de ce qui leur appartenait en salaire, en indemnités de départ et souvent leur fonds de pension. C'est un drame, et les libéraux devront en porter le fardeau puisqu'ils avaient la responsabilité de faire quelque chose à ce sujet. Ils ne pouvaient pas dire qu'ils ne le savaient pas. Le NPD avait déposé une motion à cet égard. Nous sommes intervenus souvent. Cette question a même été soumise à un vote par le truchement de la motion du NPD. Les libéraux ont voté contre cette motion. C'est dramatique. C'est la même chose pour le PATA.

J'apprécie la question de ma collègue, étant donné que si on ne le fait pas par le truchement de ce projet de loi, le gouvernement devra répondre pourquoi il ne prend pas l'initiative, alors qu'il connaît les conséquences sur les travailleurs et leurs familles. Lorsqu'on parle qu'il y a des familles pauvres qui sont mal logées, qui ont de la difficulté à se nourrir et ainsi de suite, c'est à cause de mesures semblables.

[Traduction]

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député d'en face de son exposé. L'idée de protéger les fonds de pension comme le propose le député suscite une question dans mon esprit et dans celui de nombreuses autres personnes. En essayant de faire quelque chose de très utile pour les travailleurs, on peut aussi leur nuire grandement. Les institutions financières doivent prêter de l'argent aux entreprises pour que celles-ci puissent poursuivre leurs activités. Elles doivent permettre aux entreprises de contracter des emprunts pour commencer de nouveaux projets et aller de l'avant.

Quand on réfléchit aux modalités de fonctionnement des régimes de pension, on constate que, s'il y a une faiblesse de rendement des investissements, par exemple, lorsque la bourse chute et que les fonds de pension ont été investis dans des actions boursières ou

lorsque les taux d'intérêt ne sont pas aussi élevés qu'il le faudrait pour payer les pensions, ceux qui prêtent de l'argent aux petites entreprises vont peut-être se demander s'ils devraient continuer de leur en prêter ou s'ils devraient le faire à des taux beaucoup plus élevés, ce qui réduirait considérablement l'activité commerciale dans notre pays.

Le gouvernement libéral a examiné la question des régimes de pension et il a dit qu'il veillerait à ce que les fonds perçus par l'employeur et toutes les contributions des employeurs soient payés en priorité avant le règlement de la faillite. Il faut mettre à jour tous les fonds versés dans le régime de pension avant le règlement final de la faillite. Cela confère aux travailleurs la meilleure protection possible sans toutefois empêcher les entreprises et autres intéressés de contracter des emprunts.

Nous devons tous craindre cela. Si les petites entreprises n'ont pas d'argent à investir, elles ne pourront poursuivre leurs activités. Tout le monde sait que le plus grand problème des petites entreprises, c'est d'avoir des fonds disponibles pour pouvoir faire avancer des projets.

En essayant d'aider une entreprise d'une manière, on lui nuira peut-être d'une autre, sans le vouloir. J'inviterais simplement le député à réfléchir à cela.

• (1625)

[Français]

M. Yves Lessard: Madame la Présidente, je souligne à l'éminent collègue que la réponse est dans sa question. Je crois que c'est un collègue qui est au fait des informations.

Lorsqu'il y a une faillite et qu'un des créanciers ne peut pas être remboursé par une caisse ou une banque, il y a des fonds qui sont garantis. Alors, pour eux, cela existe. Pour avoir été administrateur d'institutions financières, ce mécanisme est là. Donc, eux ne peuvent pas perdre. Est-ce que cela va ajouter à leur fardeau? Non, puisque le gouvernement va prendre l'initiative d'apporter la contribution sur le salaire et le récupérer lui-même.

L'autre aspect de sa question souligne ceci: est-ce que le fait, par exemple, d'hésiter ou de faire en sorte de ne pas contribuer à soutenir les prestations dans la caisse d'assurance-emploi constitue un problème? On parle strictement de la cotisation aux fonds de pension dans ce cas-ci? Si on allait dans le sens du député, ce serait de convenir que c'est à même les avoirs du fonds de pension que les employeurs soutiendraient la survie de l'entreprise. Or, j'imagine que ce n'est pas ce qui est souhaité par la Chambre. De plus, ce n'est pas ce que je comprends du projet de loi, à moins que j'ai mal saisi.

Ainsi, en ce qui concerne les deux scénarios, je crois que la réponse est dans la question. Le danger qui est appréhendé à cet égard n'existe pas pour les deux raisons que j'ai mentionnées. La première raison, c'est que la banque a une garantie en cas de faillite ou de mauvaises créances. Pour ce qui est du gouvernement du Canada, il est en mesure de pouvoir aller se placer lui-même en position de première créance par rapport aux salaires.

[Traduction]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Avant la reprise du débat, j'aimerais aviser les députés que les discours sont maintenant limités à 10 minutes et les questions et observations à cinq minutes. La période réservée aux discours de 20 minutes est terminée.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-55. Je voudrais surtout remercier le député de Winnipeg-Centre pour la bataille qu'il livre depuis des années pour les travailleurs et les travailleuses.

Cela a été reconnu en cette Chambre. En effet, j'ai entendu plus tôt le député conservateur de Kootenay—Columbia faire référence au travail du député de Winnipeg-Centre, ainsi que le député de Chambly—Borduas du Bloc québécois qui reconnaissait la même chose. Cela démontre que c'est discuté depuis plusieurs années à la Chambre des communes. Malheureusement, le gouvernement majoritaire alors en place avait toujours refusé de donner la chance à des employés d'avoir la protection salariale en cas de faillite et la protection d'une caisse de retraite pour les travailleurs et travailleuses.

Il faut se rappeler qu'au Nouveau-Brunswick, lorsque Nakawick a fait faillite, il était honteux et monstrueux de constater que des travailleurs ayant travaillé pendant 30 ans pour la compagnie, qui avaient 53 ans et qui n'avaient pas atteint l'âge de la retraite, ont perdu leur fonds de pension.

On doit se rappeler que lorsque l'on négocie une convention collective, cela fait partie de ce que l'on appelle un « package » de l'ensemble de la négociation. Si on vous allez négocier une convention collective et que l'employeur vous donne 12 p. 100 pour les 3 prochaines années, la caisse de retraite fait partie des 12 p. 100 que les employés ont reçus.

Alors, qu'est-ce que l'on envoie comme message? Je ne parle pas de maintenant, car j'appuie le projet de loi C-55, qui va dans la bonne direction. Toutefois, je trouve qu'il ne va pas assez loin. Est-ce que l'on envoie un message aux syndicats et aux travailleurs et travailleuses, en leur disant: « Ne négociez pas de caisses de retraite privées. Allez chercher le maximum d'argent à la place. Vous serez bien plus en sécurité si vous vous occupez vous-mêmes de votre argent? »

En réalité, une entente a été conclue à la table de négociations, soit que les gens recevraient un fonds de pension et que la compagnie avait la responsabilité de mettre de côté l'argent pour ces gens.

Je lance l'idée que ce n'est peut-être pas le bon projet de loi. En effet, lorsque l'on examine les caisses de retraite, on devrait dire, plutôt que d'avoir un projet de loi, que lorsqu'une négociation sera faite au sujet des caisses de retraite, la compagnie a la responsabilité de mettre de côté un fonds qui ne peut pas du tout être touché par la compagnie ou par n'importe quel créancier qui pourrait revenir chercher l'argent en cas de faillite. Cela est mis de côté et c'est garanti. Cela est placé dans un fonds pour les travailleurs et les travailleuses.

Lorsque l'on examine les salaires, comme je l'ai déjà mentionné, je trouve cela monstrueux. Il est aberrant de constater qu'un homme et une femme se lèvent le matin pour aller travailler pour une compagnie, contribuent à lui à faire gagner de l'argent pendant 30 ou 40 ans et, à cause de l'administration qui a peut-être effectué trop de dépenses et n'a pas regardé à son affaire, la compagnie décide de faire faillite du jour au lendemain. Un bon vendredi, elle décide de faire faillite. Quant aux travailleurs, c'est dommage, mais ils n'obtiennent rien en retour. Ce sont les banques qui recevront l'argent en premier lieu.

En ce qui concerne les étudiants, par exemple, le gouvernement leur dit: « Vous aurez 10 ans pour faire faillite », comme si les étudiants étaient des citoyens de deuxième classe. Par contre, les

grandes corporations ou les compagnies seraient des citoyens de première classe et elles seraient protégées. Le gouvernement libéral a toujours fait en sorte, comme le gouvernement conservateur alors qu'il était au pouvoir, de protéger les grandes compagnies.

Comme on peut le constater dans le dernier budget, il voulait accorder une baisse d'impôts de 4,6 milliards de dollars aux grandes corporations. Les conservateurs n'étaient pas heureux quand le NPD a dit non à ce gouvernement minoritaire. Au lieu de donner 4,6 milliards de dollars aux grandes compagnies, on veut que cela revienne aux gens ordinaires. On veut obtenir du logement abordable et que de l'argent soit réservé à cet effet, soit une somme de 1,5 milliard de dollars qui ira pour le logement abordable. On veut que 1,5 milliard de dollars soit destiné à baisser la dette des étudiants, des enfants des Canadiens et des Canadiennes.

● (1630)

Néanmoins, les conservateurs se plaignent tous les jours en Chambre que le gouvernement libéral s'est plié aux demandes du NPD en accordant quelque chose aux gens ordinaires, aux simples citoyens. C'est comme si c'était un scandale que les étudiants reçoivent de l'argent. C'est comme si c'était un scandale que de demander des logements abordables afin que les gens de la rue puissent être logés convenablement. C'est ainsi que les libéraux voyaient cela. À cause de leur situation minoritaire, ils ont été obligés de plier. Sinon, il leur aurait fallu aller installer leurs petites pancartes en vue d'une élection.

Les conservateurs n'en reviennent pas que l'argent n'ait pas été attribué aux grandes corporations. Ils en sont malheureux. Encore une fois, ils défendent encore les grandes banques. Je suis certain que s'il y avait une loi au Canada en vertu de laquelle les travailleurs passeraient en premier lieu, les travailleurs et les travailleuses seraient protégés.

Au moment d'une élection, ce sont les gens sur le terrain qui votent. Ce ne sont pas les compagnies ni les grands amis du gouvernement. De fait, le président d'une compagnie n'a droit qu'à un seul vote. Prenons l'exemple d'Inco, à Sudbury. S'il y a 8 000 travailleurs, c'est autant de personnes qui votent pour les politiciens. En revanche, la compagnie Inco a seulement un président.

Comment ce gouvernement peut-il manquer de respect envers les travailleurs et essayer de nous faire croire toutes sortes de choses? C'est incroyable. J'écoutais plus tôt un de mes collègues libéraux qui disait qu'en ne les payant pas, on les protège. Il disait qu'ils devraient être heureux, puisqu'on les protège. Il essaie de leur faire croire que si on ne donne pas l'argent à la banque, ils n'auraient peut-être pas eu d'emploi. Il faut avaler cela. De plus, ce gouvernement essaie non seulement de nous faire accroire, mais de nous faire avaler qu'un travailleur qui quitte son emploi n'a pas droit à l'assurance-emploi. Or, s'il fait une erreur dans sa demande d'assurance-emploi, il peut se retrouver avec une dette de 10 000 \$ envers le gouvernement.

Par contre, M. Dingwall peut démissionner de son poste en se faisant accorder une indemnité de départ de 500 000 \$. Le gouvernement se sent responsable d'un ancien ministre libéral qui démissionne de son poste. Alors, il lui remet un demi-million de dollars. En revanche, quand un simple travailleur ou une simple travailleuse quitte son emploi, il ou elle n'a pas droit à l'assurance-emploi. C'est une injustice totale.

Initiatives ministérielles

À mon avis, il est temps que nous ayons un projet de loi, auquel pourront être apportés des amendements, notamment concernant les étudiants, afin que ces derniers soient traités comme tout autre Canadien. Il est à souhaiter que les Canadiens et Canadiennes se rappellent la façon dont ils sont traités. Si tu es un travailleur, tu n'as pas le droit de recevoir ta pension dans le cas d'une faillite. Cependant, la banque peut recevoir de l'argent dans pareil cas. Si un ancien ministre qui travaille pour le gouvernement quitte son emploi, sans raison valable — il aurait peut-être dû être congédié —, il a droit à un demi-million de dollars.

De plus, si tu es un travailleur et que tu es congédié pour conduite inacceptable, tu n'es pas admissible à l'assurance-emploi. Par contre, M. Dingwall, qui a dépensé 750 000 \$, qui a un salaire de 274 000 \$, et qui a même réclamé les frais d'un simple paquet de gomme à mâcher, a droit à un demi-million de dollars. C'est incroyable.

Dans un autre cas, une personne qui a volé 1,5 million de dollars au gouvernement du Canada rembourse en signant un chèque d'un million de dollars et évite ainsi la prison. De plus, cette personne hérite d'un poste dans les universités afin d'aller dire à nos étudiants comment ne pas se faire prendre. C'est incroyable. Dans quel monde vivons-nous?

Personnellement, je souhaite que les Canadiens et Canadiennes se réveillent à cet égard et disent clairement au gouvernement ou à n'importe quel parti politique qu'ils n'accepteront plus ces choses. Ils veulent des protections. La travailleuse ou le travailleur qui va travailler veut recevoir la paie qui lui est due, en raison du nombre d'heures qu'il ou elle a travaillées. Si la compagnie a pu jouir de tous ces profits pendant des années, le travailleur mérite au moins sa paie à la fin. Il mérite de toucher sa caisse de retraite que l'on a négociée pour lui.

• (1635)

Il mérite également une vie et une retraite en tout respect.

C'est pour cette raison que nous appuyons le projet de loi C-55. À mon avis, il ne va pas assez loin. On devrait travailler à en élargir la portée. Tous les collègues de la Chambre devraient l'appuyer sincèrement. Il ne suffit pas de dire qu'on appuie les travailleurs, pendant que ce sont les grandes corporations et les banques qui jouissent véritablement d'un appui.

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention mon éminent collègue. Je voulais poser une question à mon collègue de Chambly—Borduas, qui a fait une très bonne présentation. Je veux lui rendre hommage. Je l'ai vu travailler dans plusieurs dossiers, dont celui du Programme d'adaptation des travailleurs âgés qu'on désire remettre en place. Le Bloc exercera des pressions énormes auprès de cette Chambre pour le remettre en vigueur, puisque c'est une nécessité.

J'ai une question à poser à mon collègue concernant le projet de loi devant nous. J'aimerais qu'il nous entretienne de la faillite des étudiants. Après avoir reçu des prêts-bourses ou à la suite d'autres arrangements avec le gouvernement fédéral, bien souvent, ils se retrouvent dans l'impossibilité de payer. J'aimerais que mon collègue entretienne cette Chambre de ce sujet. J'aimerais connaître sa position à cet égard pour vérifier si elle va aussi loin que celle du Bloc québécois.

• (1640)

M. Yvon Godin: Madame la Présidente, j'apprécie la question de mon collègue.

Nous favorisons le fait que la loi s'applique à tout le monde. Par le passé, si un étudiant, deux ans après la fin de ses études, n'avait pas

la capacité de payer sa dette, il avait le droit, comme n'importe qui d'autre, de faire faillite.

L'étudiant fait pitié, dans un sens. Prenons un cas fréquent dans les régions rurales. Les gens vont étudier à l'université à l'extérieur de leur région, ils reviennent chez eux, mais ils ne trouvent pas de travail. Il leur faut déjà commencer à payer leur dette, même s'ils n'ont pas d'emploi.

Dès le départ, l'étudiant endetté est traité de la même façon qu'une personne qui a fait faillite. Il n'a pas le droit à la faillite, mais sa dette est consignée dans les bureaux de collection. Il commence dans la vie en occupant un emploi. Il veut s'acheter une voiture, mais il n'a pas le droit, parce qu'il a déjà un dossier dans les bureaux de collection. Il veut s'acheter une maison pour commencer sa vie, mais il ne peut pas le faire parce que sa dette est enregistrée aux bureaux de collection, tout cela même s'il n'a pas fait faillite. En réalité, il est doublement maltraité. C'est une discrimination. Ce n'est pas correct qu'il soit considéré comme un citoyen de seconde classe.

Le gouvernement a instauré cette mesure parce que trop d'étudiants faisaient faillite. Si tel est le cas, on devrait peut-être analyser combien il en coûte à l'étudiant. Qu'a fait le gouvernement? Il a équilibré son budget et a fait un déficit zéro, en affirmant ne pas vouloir transmettre la dette à la génération future, mais la payer avant l'arrivée de la génération future. Ce qu'il a fait, c'est transférer la dette à la génération future directement par le biais des universités. À sa sortie de l'université, c'est maintenant l'individu qui est en dette, et non pas le pays. On a transféré la dette à ces jeunes étudiants. Qui sont ces étudiants? Ce sont nos enfants. C'est ce qu'on a fait. On a mis nos enfants dans la misère. C'est ce qu'a fait ce Parlement. Ce n'est pas correct.

Or, peut-être que plusieurs députés ici appartiennent déjà à de grandes corporations, les représentent et n'ont pas de problème à payer pour leurs enfants. Cependant, il y a des parents au Canada qui ne peuvent pas payer pour leurs enfants, et ceux-ci sont obligés de s'endetter.

C'est bien triste. On a endetté beaucoup de jeunes étudiants au Canada qui ne peuvent plus faire volte-face.

Aujourd'hui, un jeune étudiant qui va à l'université en ressort avec 40 000 \$ de dettes. Si il ou elle a rencontré une personne qui a étudié à l'université et avec qui il ou elle décide de rester, cela donne une dette conjointe de 80 000 \$. Si chacun s'achète, parce qu'ils ne vont pas travailler au même endroit, une petite voiture coûtant 10 000 \$ chacune, la dette grimpe à 100 000 \$. S'ils veulent s'acheter une maison de 80 000 \$ — ce qui n'est pas cher —, la dette est rendue à 180 000 \$, et ils n'ont même pas encore eu de bébés. C'est ce qu'a fait le gouvernement avec nos enfants.

Le projet de loi C-55 offre l'occasion d'ajuster la situation pour aider nos étudiants. On devrait leur accorder les mêmes droits en matière de faillite et les aider à payer leurs dettes étudiantes, et non les faire crouler sous les dettes comme c'est le cas aujourd'hui.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'appuyer le projet de loi C-55, Loi édictant la Loi sur le Programme de protection des salariés et modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et d'autres lois en conséquence. Un certain nombre de députés se sont déjà prononcés en faveur des principes du projet de loi. À mon avis, cela montre clairement la nécessité d'une telle mesure législative.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-55 aidera des milliers de Canadiens qui doivent pouvoir s'appuyer sur un système d'insolvabilité juste et équitable lorsqu'ils connaissent des difficultés financières.

Des intervenants de divers domaines, des professionnels de l'insolvabilité des milieux de la justice et de la comptabilité, des groupes syndicaux, des associations de créanciers, les milieux des affaires et des finances ainsi que des groupes de consommateurs ont exigé que notre système d'insolvabilité soit amélioré. C'est l'objectif visé par le projet de loi C-55. Il rendra notre système plus équitable et mieux adapté au marché d'aujourd'hui et aidera les Canadiens à surmonter les obstacles associés à la faillite. Ce projet de loi mettra en oeuvre bon nombre d'importants changements.

Tout d'abord, le projet de loi améliore de façon notable la protection des travailleurs lorsque leur employeur déclare faillite ou entreprend une restructuration. La Loi sur le Programme de protection des salariés constitue un progrès majeur. Depuis 25 ans, il y a eu plusieurs tentatives de régler ce problème, mais toutes ont échoué.

Je crois fermement que la solution proposée dans le projet de loi C-55 accroît la protection offerte aux travailleurs, et ce, d'une façon équilibrée et raisonnable qui atténue les répercussions négatives sur le crédit.

N'oublions pas qu'il faut toujours partager le fardeau dans une faillite, car par définition, quand on fait faillite cela signifie nécessairement qu'il n'y a pas assez d'éléments d'actif pour payer tous les créanciers. Le projet de loi C-55 fait en sorte que le fardeau est partagé de façon juste et équitable entre les contribuables, les prêteurs et les autres créanciers.

Deuxièmement, le projet de loi encourage la restructuration comme solution de rechange à la faillite. La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, qui régit toutes les grandes restructurations d'entreprise, n'a pas subi de modifications de fond depuis son adoption dans les années 1930. Cette loi doit être modifiée afin d'améliorer la prévisibilité et l'uniformité du processus de restructuration.

Le projet de loi C-55 contient de nombreuses nouvelles dispositions portant entre autres sur le traitement des contrats, la fourniture de financement provisoire, les accords de gouvernance, la transparence et les procédures de notification. Il comprend aussi des règles claires sur le traitement des conventions collectives durant le processus de restructuration, qui respectent entièrement les principes du droit du travail tout en reconnaissant qu'il faudra peut-être se pencher sur les coûts de main-d'oeuvre pour assurer le succès de la restructuration.

Troisièmement, le projet de loi rend le système de faillite plus juste tout en réduisant la possibilité d'abus. Bien des changements proposés dans le projet de loi C-55 visent à corriger des injustices. À cet égard, je tiens à souligner la proposition qui consiste à exempter les REER de la saisie en cas de faillite.

En vertu des règles actuelles, seuls les régimes de pension agréés des entreprises et certains régimes enregistrés d'épargne-retraite liés à un régime d'assurance-vie sont protégés. Il n'y a aucune raison d'avoir des règles différentes pour l'épargne-retraite. Le projet de loi C-55 permettra à tous les Canadiens de bénéficier de la même exemption pour leur épargne-retraite.

Quatrièmement, le projet de loi contient un certain nombre d'amendements de détail visant à rendre la loi plus claire et à améliorer la gestion du régime d'insolvabilité. Plusieurs portent sur les éclaircissements à apporter au rôle et au comportement des syndics et des séquestres de faillite ainsi qu'aux fonctions de

surveillance du surintendant des faillites. Il s'agit d'amendements de détail, mais ils sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable de notre système.

● (1645)

Le projet de loi C-55 est le résultat d'un processus de consultation exhaustif. Le comité sénatorial a tenu des audiences publiques en 2003 et il a reçu plus de 40 mémoires. Son rapport contient des recommandations détaillées sur les modifications à apporter à la législation canadienne sur l'insolvabilité. En effet, le comité a présenté plus de 50 recommandations précises, dont la vaste majorité ont été intégrées aux dispositions du projet de loi C-55.

Il est parfaitement clair que ce projet de loi est important pour un grand nombre de Canadiens. Je suis sûr que le projet de loi C-55 mérite l'appui sans réserve de la Chambre. Je demande instamment à ce qu'il passe rapidement à l'étape de l'examen en comité.

● (1650)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) propose que le projet de loi C-57, Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi. Je me réjouis des tonnerres d'applaudissement et de l'enthousiasme qui l'ont accueilli.

C'est un projet de loi d'une grande importance pour notre économie, étant donné le rôle de premier ordre que jouent les services financiers dans le fonctionnement de l'économie du pays. Par exemple, dans ma région, celle du Grand Toronto, on estime que les services financiers représentent 21 ou 22 p. 100 du PIB. C'est une industrie très importante, compte tenu du nombre d'habitants de la région du Grand Toronto.

Le projet de loi respecte l'engagement pris dans le budget de 2005, qui consiste à doter les institutions financières de normes de gouvernance comparables à celles qui avaient été adoptées en 2001 à l'intention d'autres sociétés assujetties à la réglementation fédérale. De plus, il propose d'actualiser certaines dispositions et normes de gouvernance propres aux institutions financières. En 2001, nous avons renforcé les normes des sociétés. Ce projet de loi, dans une certaine mesure, s'inscrit dans la foulée de l'initiative de 2001 et apporte des changements propres aux institutions financières.

Initiatives ministérielles

Le secteur des services financiers est l'un des éléments clés d'une économie industrielle moderne. C'est une partie importante de l'infrastructure économique du Canada et ce secteur joue un rôle essentiel pour garantir la stabilité, assurer la richesse et stimuler la croissance et la productivité. À cet égard, le gouvernement du Canada peut offrir un cadre de réglementation moderne et efficace qui est nécessaire à la réussite du secteur des services financiers. C'est justement l'objectif du projet de loi C-57 d'offrir un cadre de gouvernance moderne et à jour qui aidera le secteur financier canadien à réussir et à mieux servir les Canadiens.

Un secteur de services financiers innovateur et efficace est essentiel pour que l'économie canadienne puisse fonctionner pleinement. De solides marchés financiers représentent un élément primordial à un climat commercial constructif et compétitif et sont essentiels pour réaliser des objectifs clés en matière de politique économique. La réussite de ce secteur est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je le répète, les institutions financières sous réglementation fédérale jouent un rôle clé dans l'économie nationale. De plus, elles ont un rôle important dans la vie des Canadiens. Ainsi, même si certaines dispositions de ce projet de loi sont vraiment très techniques, tous les Canadiens devraient s'intéresser à l'adoption de ce projet de loi à la Chambre.

En fait, les institutions financières emploient environ 600 000 Canadiens et représentent à peu près 6 p. 100 du PIB du Canada. Bien entendu, ce sont également des chefs de file quant à l'utilisation des technologies de l'information.

À cause de l'importance de ce secteur, le cadre stratégique doit veiller à ce que les institutions financières aient les outils dont elles ont besoin pour s'adapter à un marché en évolution. De saines méthodes de gouvernance sont un des outils essentiels à l'efficacité, à la sûreté et à la solidité du système financier.

Les règles de gouvernance régissent le fonctionnement efficace de ces institutions et réglementent notamment les droits des actionnaires, des souscripteurs et des membres, le rôle des administrateurs, des vérificateurs et des autres conseillers, de même que la préparation, l'examen et la déclaration de l'information financière. Dans ce projet de loi, tous ces éléments sont abordés d'une façon ou d'une autre. Des modifications sont apportées. Certaines sont équivalentes à ce qui se passe dans d'autres sociétés sous réglementation fédérale.

Une bonne gouvernance profite à tous les parties prenantes, y compris les institutions financières elles-mêmes et leurs actionnaires. Pour sa part, l'organisme de réglementation se base sur de bonnes méthodes dans le cadre de sa réglementation et de sa surveillance du système financier. Pour ces raisons, les règles de gouvernance des institutions financières doivent être mises à jour régulièrement. De là le projet de loi C-57.

Pour mettre en contexte les modifications proposées dans ce projet de loi, comme les députés le savent peut-être, les lois financières fédérales, comme la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés d'assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, la Loi sur les associations coopératives de crédit et des lois connexes énoncent les règles de gouvernance des institutions financières constituées en vertu de lois fédérales.

• (1655)

Le cadre de gouvernance qu'établissent les lois sur les institutions financières a pour point de repère la Loi canadienne sur les sociétés par actions ou LCSA. Comme je l'ai dit plus tôt, la LCSA est la structure directrice de base pour l'ensemble des sociétés qui relèvent

de la réglementation fédérale. Par ailleurs, certains changements visent tout particulièrement les institutions financières. Cela dit, nous sommes mieux en mesure d'aborder la lecture du projet de loi.

Le plus souvent, les changements apportés à la LCSA sont intégrés aux lois sur les institutions financières et adaptés aux circonstances de ces dernières. Comme les membres s'en souviendront peut-être, en 2001, le gouvernement a entrepris de réformer et de moderniser à fond la LCSA aussi bien que la Loi canadienne sur les coopératives, au moyen du projet de loi S-11, qui a reçu la sanction royale en juin 2001.

Le projet de loi C-57 procurera aux institutions financières les mêmes outils modernes de gouvernance en actualisant leur cadre de gouvernance par des changements généralement comparables à ceux qui avaient été apportés à la LCSA en 2001 et mettra à jour certaines normes de gouvernance qui leur sont propres.

Les mesures prévues dans la nouvelle loi proposée entrent dans cinq grandes catégories adaptées à chaque type particulier d'institution financière. Il s'agit des catégories suivantes : clarifier le rôle des administrateurs; renforcer les droits des actionnaires; moderniser les pratiques de gouvernance; renforcer les dispositions de gouvernance du cadre de réglementation; accroître la divulgation de l'information relative aux polices d'assurance-vie participatives et variables.

Permettez-moi d'expliquer brièvement comment les propositions contenues dans le projet de loi à l'étude vont se répercuter sur chacune de ces catégories.

Tout d'abord, pour ce qui est de clarifier le rôle des administrateurs, un conseil d'administration efficace est essentiel à la protection des intérêts des institutions financières. Les lois régissant les institutions financières tiennent compte de l'importance du conseil d'administration en énonçant les normes à respecter, les compétences que devraient posséder les administrateurs et les responsabilités qu'ils doivent assumer. Ces lois ont une portée considérable.

La nouvelle législation que propose le projet de loi C-57 préciserait le rôle des administrateurs dans l'exécution de leurs fonctions importantes, en particulier en autorisant explicitement une défense de diligence raisonnable. En termes simples, c'est la défense de diligence raisonnable qu'un administrateur invoque lorsqu'il déclare qu'il a tout fait dans la mesure du possible et du raisonnable pour comprendre ce qui se passait dans son établissement. Ainsi, en cas de difficultés pour son établissement, il peut déclarer qu'il a exercé son rôle d'administrateur et ne devrait pas être tenu responsable. Voilà, en peu de mots, ce que signifie la défense de diligence raisonnable.

Dans l'état actuel des choses, les directeurs sont déclarés responsables devant les tribunaux s'ils ne remplissent pas leurs obligations de la façon prévue dans les lois relatives aux institutions financières. L'imposition de la responsabilité est une bonne façon d'assurer que les directeurs s'acquittent convenablement des tâches qui leur incombent. Il est également juste, et c'est là l'important, de donner aux directeurs la chance de démontrer qu'ils ont fait preuve de jugement dans l'exercice de leurs fonctions en établissant des politiques et des procédures adéquates, par exemple.

Aux termes des propositions contenues dans ce projet de loi, les directeurs des institutions financières auraient les mêmes droits que les directeurs des autres entités légales et pourraient faire appel à la défense basée sur la diligence raisonnable si, et c'est là une condition très importante, ils peuvent démontrer qu'ils se sont acquittés de leurs responsabilités « avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente ». Cela est tiré de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La défense basée sur la diligence raisonnable a été incluse dans la loi sur les institutions financières. Cette norme permettrait aux directeurs des fournisseurs de services financiers de démontrer les mesures proactives qu'ils ont prises dans l'exercice de leurs fonctions.

● (1700)

Le prochain point que je voudrais soulever est celui du renforcement des droits des actionnaires.

La capacité pour les actionnaires de mesurer le rendement de l'entreprise et d'en discuter constitue un élément important d'une bonne gouvernance. Les lois fédérales sur les institutions financières reconnaissent aux actionnaires le droit de prendre part aux décisions importantes des sociétés dans lesquelles ils ont une participation. Pour que les actionnaires exercent ce droit, ils doivent avoir accès aux renseignements sur la société parce que, comme on le dit, l'information est synonyme de pouvoir et, sans information, il est très difficile d'exercer le pouvoir qui leur reviendrait normalement puisqu'ils sont en partie propriétaires.

Le projet de loi C-57 accroîtra la capacité des actionnaires d'exercer leurs droits, par exemple en leur donnant plus de latitude pour échanger des renseignements sans que cela entraîne l'application des règles relatives aux procurations. Normalement, les actionnaires qui désirent échanger des renseignements sur des points devant être étudiés au cours de l'assemblée générale annuelle doivent faire parvenir un document officiel à cet égard à chacun des actionnaires de la banque. Cela permet de garantir que tous les actionnaires reçoivent des renseignements précis et opportuns, mais cela entrave également la communication de renseignements entre les actionnaires. Imaginez un instant un actionnaire de la banque X qui se préoccuperait de ce qui se passe à la banque X. Cette personne pourrait hésiter à déclencher une dispute de procurations en faisant part de ses préoccupations à d'autres actionnaires.

Le projet de loi C-57 accorderait une plus grande latitude aux actionnaires pour échanger des renseignements sans que cela n'entraîne l'obligation de communiquer cette information à l'ensemble des actionnaires. Comme nous le savons, au Canada, le capital-actions des banques est largement réparti. Communiquer des renseignements à tous les actionnaires constituerait une opération très coûteuse, même pour un actionnaire très riche. Par exemple, il serait possible de faire des notifications publiques, d'émettre des communiqués et de communiquer avec de petits groupes d'actionnaires sans, je le répète, que cela n'entraîne l'application des règles relatives aux procurations.

Le troisième élément du projet de loi concerne la modernisation des pratiques de gouvernance. Compte tenu de l'importance d'une bonne gouvernance pour le bien-être d'une institution financière, le cadre de gouvernance doit être mis à jour et tenir compte des meilleures pratiques du domaine. La nouvelle loi sur la gouvernance des institutions financières ajoutera aux lois fédérales un cadre relatif aux transactions de fermeture et uniformisera les règles relatives aux rapports d'initiés, aux procurations et aux prospectus avec celles des provinces.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-57 faciliterait aussi la communication électronique et l'utilisation volontaire de documents électroniques. Assurer une meilleure circulation de l'information aurait pour effet de réduire les coûts d'observation des institutions et de promouvoir des pratiques de gouvernance plus efficaces. Le projet de loi permettait aux institutions financières qui obtiennent leur consentement écrit de communiquer avec leurs actionnaires par voie électronique. Comme on peut l'imaginer, vu le grand nombre de banques et d'autres institutions financières, il y a littéralement des milliers d'actionnaires. Tout ce qui permettrait une communication plus efficace au lieu de devoir adresser une lettre à chacun des intéressés serait bénéfique non seulement pour les actionnaires, mais encore pour l'institution et toutes les parties intéressées.

Le quatrième élément concerne les dispositions de gouvernance du cadre de réglementation. Au contraire des sociétés ordinaires, les institutions financières sous réglementation fédérale relèvent du Bureau du surintendant des institutions financières, qui contrôle leur sécurité et leur solvabilité. Le projet de loi C-57 renforcera plusieurs dispositions de gouvernance du cadre de réglementation, notamment en améliorant la communication d'information à l'organisme de réglementation.

● (1705)

Le projet de loi vise également à harmoniser les divers critères de gouvernance des institutions financières prévus dans diverses lois. Par exemple, il harmoniserait les dispositions prévoyant que le ministre a le pouvoir d'exempter les sociétés de fiducie et de prêt du critère de l'offre publique de 35 p. 100 des actions avec droit de vote et les dispositions à cet égard qui visent les banques.

À l'heure actuelle, dès qu'une institution telle qu'une association coopérative de crédit a des capitaux propres totalisant un milliard de dollars, elle doit en offrir au public une part de 35 p. 100 en actions avec droit de vote, soit des actions cotées et négociables dans une bourse reconnue telle que la Bourse de Toronto.

Or, une association coopérative de crédit appartient à ses membres et le critère d'offre publique d'actions sur une bourse reconnue telle que la Bourse de Toronto n'est pas approprié dans ce cas. Le projet de loi permet à un plus large éventail d'institutions de présenter au ministre une demande d'exemption visant le critère d'offre publique d'actions. À l'heure actuelle, elles ne peuvent même pas demander cette exemption.

Nombre d'associations coopératives de crédit m'ont dit qu'elles étaient en faveur de la mesure. On n'avait pas prévu il y a des dizaines d'années, lors de la création de ces institutions et de l'adoption de cette loi, que ces institutions satisferaient au critère des capitaux propres totalisant un milliard de dollars. Voilà pourtant la réalité du marché en 2005.

Enfin, le cadre de gouvernance qu'établit la Loi sur les sociétés d'assurances traduit les intérêts et le rôle particuliers des souscripteurs dans la gouvernance des sociétés d'assurances. Le projet de loi C-57 prévoit un nombre limité de changements au cadre, lesquels accroîtront la divulgation de l'information relative aux polices participatives et ajustables, soit les polices avec participation.

Initiatives ministérielles

Par exemple, aux termes de la nouvelle mesure, les administrateurs seront tenus d'établir des politiques d'entreprise sur les comptes de participation et sur les modifications des polices ajustables. Les actuaires seront tenus de faire rapport aux administrateurs sur l'équité. La mesure établit aussi les critères en matière de communication de renseignements aux souscripteurs, aux actionnaires et au public. Les détails seront énoncés dans les règlements, lesquels pourraient être élaborés après la tenue de consultations auprès des intervenants.

Le souscripteur avec participation a le droit de participer à la gouvernance de l'institution. Certains souscripteurs avec participation ont éprouvé des difficultés à obtenir les renseignements suffisants et pertinents leur permettant de prendre des décisions éclairées relativement à leurs polices et à leur participation dans la société d'assurance.

En plus de l'engagement de moderniser le régime de gouvernance des institutions financières, le budget de 2005 prévoyait aussi un examen de la législation régissant les institutions financières. L'engagement du gouvernement du Canada à revoir régulièrement le cadre fédéral de réglementation des services financiers est un facteur déterminant dans la promotion de l'efficacité et de la compétitivité de ce secteur.

Les dispositions de temporisation contenues dans la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés d'assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt et la Loi sur les associations coopératives de crédit prévoient un examen systématique de ces lois tous les cinq ans. Par conséquent, les modifications aux lois régissant les institutions financières doivent entrer en vigueur d'ici octobre 2006. J'espère que nous pourrions le faire avant, mais en tout et pour tout nous avons un an pour mener ce projet de loi à la sanction royale. J'espère que les députés d'en face seront disposés à coopérer et à reconnaître qu'il s'agit d'une question importante pour le secteur.

Cette pratique distingue le Canada de pratiquement tous les autres pays du monde car elle confère aux institutions financières canadiennes un avantage de taille face à leurs concurrentes étrangères. Nous mettons régulièrement à jour la législation qui régit les banques.

Au cours des mois qui viennent, on poursuivra l'examen du cadre fédéral de réglementation des services financiers afin de pouvoir présenter un projet de loi à la Chambre au début de 2006 dans l'optique de le faire adopter avant l'échéance d'octobre 2006.

● (1710)

Essentiellement, le projet de loi a pour objectif de donner aux institutions financières canadiennes les outils de gouvernance modernes dont elles ont besoin. Les initiatives proposées dans le projet de loi C-57 feraient précisément cela. J'encourage donc instamment tous les députés à l'appuyer sans réserve.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Madame la Présidente, j'ai déjà eu l'occasion de mentionner à la Chambre à mon collègue de Scarborough—Guildwood combien j'aimais avoir l'occasion de débattre de différents sujets avec lui et, trop souvent, de le mettre en contradiction avec lui-même. Toutefois, je dois avouer aujourd'hui que suite à ce discours des plus intéressants sur le projet de loi C-57, il semblerait que, pour une fois et trop rarement je dois le dire, le gouvernement soit sur la bonne voie.

Effectivement, il semblerait y avoir un certain nombre de mesures des plus intéressantes dans le projet de loi C-57. On comprendra que je ne suis toujours pas convaincu que ce projet de loi, dans sa

totalité, ne puisse pas être amélioré. Toutefois, le gouvernement est sur la bonne voie. Cela étant dit, le député mentionnait précédemment un certain nombre de dispositions concernant les institutions ayant un chiffre d'affaires se situant entre 1 et 5 milliards de dollars. Cela touchait plus spécifiquement les coopératives. Il mentionnait dans son allocution que certains autres types d'entreprises pourront également être exemptées de cette obligation.

Est-ce que le député pourrait élaborer un peu en ce qui a trait aux autres types d'institutions qui pourraient être exemptées des obligations contenues dans le projet de loi?

● (1715)

[Traduction]

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, je n'avais jamais pensé que le député me manquerait au Comité des finances. Je n'ai jamais été capable de résoudre la contradiction que représente la présence d'un député séparatiste dans un parlement fédéral, mais c'est là une autre question. Exception faite de cette réserve, il a contribué utilement aux travaux du Comité des finances.

La participation exigée est de 1 milliard de dollars et ne s'applique qu'aux institutions financières qui sont sous réglementation fédérale. Cette participation ne serait donc exigée d'aucune autre institution financière.

J'espère avoir donné au député une réponse directe à une question précise.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a mentionné un élément clé important pour tous les Canadiens quand il a dit que ces actions sont à participation multiple. Bien des gens ne se rendent peut-être pas compte de ce que cela signifie pour eux, mais s'ils participent à un régime de retraite ou s'ils souscrivent à une assurance, il est important que la compagnie avec laquelle ils traitent soit stable.

Il n'y a pas si longtemps, nous avons appris ce qui arrive lorsque les investissements de ces compagnies d'assurance tournent mal. Les primes d'assurance ont énormément augmenté parce que les fonds sur lesquels comptaient les compagnies ont fondu quand la bourse a connu une débandade. Ces institutions avaient probablement trop investi dans le secteur technologique et elles ont dû réclamer des primes nettement plus élevées pour rebâtir leur capacité financière.

Je reviens à la question des régimes de retraite. En tant que Canadiens, nous participons à des REER ou à des régimes de retraite à contribution fixe. Nous n'investissons pas nécessairement dans l'entreprise pour laquelle nous travaillons, mais nous investissons à la bourse par l'entremise des grandes compagnies d'assurance, des fiducies ou des banques, et nous avons intérêt à savoir où ces fonds sont investis et s'ils sont gérés convenablement. À titre personnel, nous nous sentons légèrement coupés de cette réalité parce que nous ne possédons pas directement ces actions. Elles sont gardées en fiducie pour nous.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire comment cela améliore notre confiance à titre de participants indirects dans ces institutions financières de savoir que les fonds gardés en fiducie pour nous sont gérés adéquatement au moyen de méthodes de gouvernance appropriées?

Initiatives ministérielles

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. J'aurais probablement dû en faire mention dans mon discours. Il est vrai que ces actions sont à participation multiple et qu'elles forment une part importante de la richesse du Canada, que ce soit sous forme de régimes de retraite ou de REER ou de titres détenus directement par des Canadiens à titre personnel. Elles constituent un élément essentiel de notre stabilité financière.

Le député souligne avec justesse que les compagnies d'assurance, notamment dans les domaines des biens et des dommages, ont connu des difficultés extrêmes il y a un an ou deux. Je crois que le rendement des capitaux propres s'établit normalement entre 8 et 12 p. 100, mais les compagnies d'assurance affichaient alors des rendements négatifs de l'ordre de 1 ou 2 p. 100. Ce n'est pas une situation viable; si les marchés boursiers stagnent ou deviennent baissiers et que les réclamations augmentent, les compagnies d'assurance éprouvent presque instantanément de très sérieux problèmes de durabilité et de viabilité.

Voilà les obstacles que devra surmonter le gouvernement. Je me plains à croire que le gouvernement du Canada a relevé le défi de la réglementation avec brio au cours des dernières années. Cela a eu pour conséquence d'augmenter la création de richesse des fonds de retraite et des Canadiens eux-mêmes, grâce à la meilleure viabilité de nos institutions financières.

Nous voyons des institutions comme la Banque Scotia qui a fait d'importantes percées sur la scène internationale et qui génère maintenant près de 40 p. 100 de ses revenus bruts à l'étranger. C'est un résultat remarquable de la part de cette banque en particulier.

Sun Life et Manuvie sont des exemples de réussite au Canada et elles connaissent à l'étranger un niveau de succès qui, à mon avis, augure bien pour les régimes de retraite canadiens, les REER canadiens et les Canadiens eux-mêmes. La valeur des actions de ces sociétés a augmenté de façon spectaculaire.

Parfois, la Banque Royale se classe en premier ou en deuxième et parfois Manuvie est première ou deuxième à la Bourse de Toronto, cela varie d'une journée à l'autre. Je crois me souvenir que la valeur des actions de la Banque Royale s'élève à 50 milliards de dollars.

Ce sont là des investissements importants et cruciaux pour les pensions canadiennes et pour la création de richesses au Canada.

• (1720)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-57. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a expliqué assez bien l'objet du projet de loi.

Il est très important de mentionner la participation de sociétés telles que les banques, les sociétés de portefeuille bancaires, les sociétés d'assurances et toutes les sociétés dont les règles de gouvernance seraient modifiées, modernisées et mises à jour par le projet de loi.

Le secrétaire parlementaire ne les a pas mentionnés, mais il importe aussi de remercier les députés de l'équipe financière de l'Opposition officielle pour le coup de main qu'ils ont donné au gouvernement. Je sais que celui-ci, à de nombreuses reprises, a demandé leur avis à notre porte-parole en matière financière, le député de Medicine Hat, ainsi qu'à la députée d'Edmonton—Spruce Grove, au député de Peace River et à celui de Portage—Lisgar, qui ont tous collaboré à la rédaction du projet de loi. Ils ont aidé le gouvernement au cours des années au sein du comité et à la Chambre. Je sais que le gouvernement a apprécié la participation et l'assistance de l'équipe financière de l'Opposition officielle lorsqu'il

cherchait conseil au sujet de certaines questions très complexes abordées dans le projet de loi.

Le texte aurait pour effet de modifier le cadre de gouvernance institutionnelle des banques, des sociétés de portefeuille bancaires, des sociétés d'assurances, des sociétés de portefeuille d'assurances, des sociétés de fiducie et de prêt et des associations coopératives de crédit pour les rendre conformes au projet de loi du Sénat S-11, qui a été mis à jour en 2001 relativement aux sociétés régies par la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il y a là beaucoup de matière pour l'auditeur moyen de ce débat. Mais cela revient à moderniser le cadre de gouvernance des banques et des institutions financières, de telle sorte que leurs activités soient plus ouvertes et plus transparentes aux yeux des actionnaires ainsi que du grand public susceptible de faire affaires avec elles ou d'y investir, ou encore de devenir membre d'une caisse populaire ou d'une coopérative. Ces personnes se sentiraient rassurées si les règlements relatifs à la gouvernance institutionnelle de ces sociétés étaient ouverts et transparents. Elles le seraient d'autant plus lorsqu'elles confieraient leur argent à ces sociétés.

Le projet de loi renforce aussi la capacité des actionnaires d'exercer leurs droits en autorisant la participation électronique aux assemblées, ce qui est important parce que, souvent, les actionnaires vivent à Vancouver ou à Toronto et ne peuvent se permettre de sauter dans un avion, de traverser tout le pays pour participer à une assemblée des actionnaires, même s'ils ont des choses importantes à dire ou s'ils doivent voter. Ils pourraient ainsi voter par voie électronique, ce dont nous avons déjà parlé à la Chambre. Je ne doute pas qu'un jour les députés pourront voter par voie électronique s'ils sont à l'autre bout du pays et que se tienne un vote. Cela représenterait certainement des économies pour les contribuables, compte tenu du prix des billets d'avion de nos jours.

Le projet de loi vise à améliorer la communication d'information au Bureau du surintendant des institutions financières. Un passage important du projet de loi prévoit que les assureurs et les sociétés de fiducie de taille moyenne pourront demander une dérogation au critère qui oblige les institutions dont la valeur du capital-actions se situe entre 1 milliard de dollars et 5 milliards de dollars à émettre en bourse au moins 35 p. 100 de leurs actions votantes. Cela profitera énormément aux caisses et coopératives de crédit qui ont fait pression en faveur de la modernisation des règles.

• (1725)

Le projet de loi propose de modifier le cadre de gouvernance des souscripteurs et la Loi sur les sociétés d'assurances et vise ainsi à accroître les normes de divulgation de l'information relative aux polices d'assurance-vie participatives et variables.

Des millions de Canadiens détiennent des polices d'assurance et ils sont aussi des millions à investir dans des sociétés d'assurances. Ces sociétés sont réputables et ont prouvé qu'elles sont fiables. Il se peut que les Canadiens investissent en toute confiance dans ces sociétés, mais j'ai bien l'impression que bon nombre d'actionnaires et de souscripteurs ne comprennent pas vraiment tous les détails de leurs polices. La mesure à l'étude assurerait une plus grande divulgation à cet égard.

Initiatives ministérielles

Il importe de signaler que, après les prochaines élections, un gouvernement conservateur, celui du Parti conservateur, protégera les intérêts des consommateurs en favorisant la concurrence et en veillant à bien réglementer le secteur des services financiers pour assurer la protection des actionnaires, sans pour autant menacer la stabilité et en assurant des occasions de réussite et de croissance. Il s'agit là d'une politique que notre parti a énoncée par écrit. Nous avons l'intention d'y donner suite lorsque nous formerons le prochain gouvernement.

Les organisations coopératives et les banques ont toutes manifesté leur satisfaction à l'égard du projet de loi C-57. Je crois qu'il est important d'assurer une communication continue avec les sociétés qui sont particulièrement visées par le projet de loi C-57, notamment les banques et les autres institutions financières de notre pays.

Dans bon nombre de cas, le gouvernement n'a pas su agir de la sorte. Il est souvent arrivé que les banques restent dans l'incertitude à cause de l'indécision du ministre des Finances, et ce au sujet d'enjeux critiques comme les fusions bancaires et les fusions interinstitutionnelles. Les caisses d'épargne, pour leur part, revendiquent certains changements d'ordre administratif.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je m'excuse de devoir interrompre le député.

* * *

LOI SUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉDÉTECTION SPATIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 29, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-25.

Convoquez les députés.

● (1800)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :)

(Vote n° 161)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélangier	Bell
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Coderre
Comuzzi	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Day	DeVillers
Devolin	Dhalla
Dosanjh	Doyle
Drouin	Dryden
Duncan	Easter

Emerson	Epp
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Folco	Fontana
Forseth	Frulla
Fry	Gallant
Galloway	Godbout
Godfrey	Goldring
Goodale	Goodyear
Gouk	Graham
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Hubbard	Ianno
Jaffer	Jean
Jennings	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Lauzon	LeBlanc
Longfield	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Matthews
McCallum	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Mitchell	Moore (Fundy Royal)
Murphy	Myers
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Owen	Pallister
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poilievre	Powers
Prentice	Preston
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stinson	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Tweed	Ur
Valeri	Valley
Van Loan	Volpe
Wappel	Warawa
Watson	White
Wilfert	Williams
Wrzesnewskyj	Yelich
Zed- — 213	

Affaires courantes

CONTRE

Députés

André	Angus
Asselin	Bachand
Bellavance	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Broadbent	Brunelle
Cardin	Carrier
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faille
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Gauthier	Godin
Guay	Guimond
Julian	Kotto
Laframboise	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
Siksay	Simard (Beauport—Limoilou)
St-Hilaire	Stoffer
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Vincent	
Wasylycia-Leis — 69	

PAIRÉS

Députés

Bergeron	Dion
Lalonde	Neville — 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

AFFAIRES COURANTES

• (1805)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA SANTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 septembre, de la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 28 septembre 2005, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du 14^e rapport du Comité permanent de la santé.

• (1815)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :)

(Vote n^o 162)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André

Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélangier	Bell
Bellavance	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Bigras	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Breitkreuz
Brison	Broadbent
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrie	Carrier
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Demers
Deschamps	Desrochers
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duceppe
Duncan	Easter
Emerson	Epp
Eyking	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Galloway	Gaudet
Gauthier	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Graham
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harris
Harrison	Heam
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Hubbard	Ianno
Jaffer	Jean
Jennings	Johnston
Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lapierre (Outremont)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lauzon	Lavallée
Layton	LeBlanc
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	Lukiwski

Affaires courantes

Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Fundy Royal)	Murphy
Myers	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pallister	Paquette
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poilievre
Poirier-Rivard	Powers
Prentice	Preston
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Roy
Russell	Saada
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stinson
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Toews
Tonks	Torsney
Trost	Tweed
Ur	Valeri
Valley	Van Loan
Vincent	Volpe
Wappel	Warawa
Wasylycia-Leis	Watson
White	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich	Zed— 280

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Bergeron
Lalonde

Dion
Neville— 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

PÊCHES ET OCÉANS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 septembre, de la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que tous les députés libéraux présents soient inscrits comme ayant voté en faveur de la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-on d'accord pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur voteront en faveur de cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'espère que vous ne compterez pas en double les votes de nos collègues conservateurs.

Au nom du Bloc québécois, je voterai en faveur de cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD sont favorables à cette motion.

[Traduction]

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

● (1820)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :)

(Vote n^o 163)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélanger	Bell
Bellavance	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Bigras	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrie	Carrier
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary

Coderre
Côté
Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Day
Deschamps
DeVillers
Dhalla
Doyle
Dryden
Duncan
Emerson
Eyking
Finley
Fletcher
Fontana
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goldring
Gouk
Grewal (Newton—North Delta)
Guamieri
Guergis
Hangar
Harrison
Hiebert
Hinton
Hubbard
Jaffer
Jennings
Julian
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lauzon
Layton
Lemay
Lévesque
Loubier
Lunn
MacAulay
MacKenzie
Malhi
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
Ménard (Hochelega)
Menzies
Miller
Minna
Moore (Fundy Royal)
Myers
O'Connor
Oda
Pallister
Paradis
Patry
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Poirier-Rivard
Prentice
Rajotte
Redman
Reid
Richardson
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro
Siva
Simard (Saint Boniface)

Comartin
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
Demers
Desrochers
Devolin
Dosanjh
Drouin
Duceppe
Easter
Epp
Faille
Fitzpatrick
Folco
Forseth
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gaudet
Godbout
Godin
Goodyear
Graham
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guay
Guimond
Harris
Hearn
Hill
Holland
Ianno
Jean
Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Kram (Prince Edward—Hastings)
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Lavallée
LeBlanc
Lessard
Longfield
Lukowski
Lunney
MacKay (Central Nova)
Macklin
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Mitchell
Murphy
Nicholson
Obhrai
Owen
Paquette
Parrish
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poilievre
Powers
Preston
Ratansi
Regan
Reynolds
Ritz
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Schellenberger
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
Simms

Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
St. Amand
Steckle
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Basques)
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Tonks
Trost
Ur
Valley
Vincent
Wappel
Wasylcyia-Leis
White
Williams
Yelich

Smith (Pontiac)
Solberg
St-Hilaire
St. Denis
Stinson
Stronach
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Torsney
Tweed
Valeri
Van Loan
Volpe
Warawa
Watson
Wilfert
Wrzesnewskyj
Zed- — 280

Affaires courantes

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Dion
Neville- — 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

[Français]

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 septembre, de la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'ordre adopté le vendredi 30 septembre 2005, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

[Traduction]

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que nous procédions de la façon suivante, c'est-à-dire pour que les libéraux présents soient considérés comme ayant voté en faveur de la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur voteront certainement en faveur de cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois voteront en faveur de cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates voteront en faveur de la motion.

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote en faveur.

Affaires courantes

[Français]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, je voulais m'assurer que vous aviez compris que nous serons favorables à cette motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :)

(Vote n° 164)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélangier	Bell
Bellavance	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Bigras	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrie	Carrier
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Demers
Deschamps	Desrochers
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duceppe
Duncan	Easter
Emerson	Epp
Eyking	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Galloway	Gaudet
Gauthier	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Graham
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Hubbard	Ianno
Jaffier	Jean
Jennings	Johnston
Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lapierre (Outremont)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lauzon	Lavallée
Layton	LeBlanc
Lemay	Lessard

Lévesque	Longfield
Loubier	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Fundy Royal)	Murphy
Myers	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pallister	Paquette
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poilevre
Poirier-Rivard	Powers
Prentice	Preston
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Roy
Russell	Saada
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stinson
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Basques)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thibault (West Nova)	Toews
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Tonks	Tweed
Trost	Valeri
Ur	Van Loan
Valley	Volpe
Vincent	Warawa
Wappel	Watson
Wasylycia-Leis	Wilfert
White	Wrzesnewskyj
Williams	Zed- — 280
Yelich	
Aucun	CONTRE
	PAIRÉS
	Députés
Bergeron	Dion
Lalonde	Neville- — 4

Affaires courantes

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 octobre, de la motion.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant contre la motion.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant contre la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur voteront en faveur de la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois voteront en faveur de cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD voteront en faveur de cette motion.

[Traduction]

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote contre.

• (1825)

[Français]

L'hon. Denis Paradis: Monsieur le Président, je voterai en faveur de cette motion.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le Président, je voterai en faveur de cette motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :)

(Vote n° 165)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Angus
Asselin	Bachand
Batters	Bellavance
Benoit	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Broadbent	Brown (Leeds—Grenville)
Brunelle	Cardin
Carrie	Carrier
Casey	Casson
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies	Day
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp

Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Hochelega)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Fundy Royal)
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Paquette
Paradis	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poillievre
Poirier-Rivard	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Siksay
Simard (Beauport—Limoulu)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vincent
Warawa	Wasylycia-Leis
Watson	White
Williams	Yelich — 162

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélanger
Bell	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	DeVillers
Dhalla	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Emerson

Initiatives parlementaires

Eyking	Folco	Bevilacqua	Bigras
Fontana	Frulla	Blais	Blondin-Andrew
Fry	Galloway	Boire	Boivin
Godbout	Godfrey	Bonin	Bonsant
Graham	Guarnieri	Boshcoff	Bouchard
Holland	Hubbard	Boulianne	Bourgeois
Ianno	Jennings	Bradshaw	Brison
Karetak-Lindell	Karygiannis	Broadbent	Brown (Oakville)
Khan	Lapierre (Outremont)	Brunelle	Bulte
Lastewka	LeBlanc	Byrne	Cannis
Longfield	MacAulay	Cardin	Carr
Macklin	Malhi	Carrier	Carroll
Maloney	Marleau	Catterall	Chamberlain
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Matthews	Chan	Christopherson
McCallum	McGuinty	Clavet	Cleary
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)	Coderre	Comartin
McLellan	Minna	Comuzzi	Côté
Mitchell	Murphy	Crête	Crowder
Myers	Owen	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Parrish	Patry	Cuzner	D'Amours
Peterson	Pettigrew	Davies	Demers
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Deschamps	Desrochers
Powers	Ratansi	DeVillers	Dhalla
Redman	Regan	Dosanjh	Drouin
Robillard	Rodriguez	Dryden	Duceppe
Rota	Russell	Easter	Emerson
Saada	Savage	Eyking	Faille
Savoy	Scarpaleggia	Folco	Fontana
Scott	Sgro	Frulla	Fry
Silva	Simard (Saint Boniface)	Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Simms	Smith (Pontiac)	Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
St. Amand	St. Denis	Gaudet	Gauthier
Steckle	Stronach	Godbout	Godfrey
Szabo	Telegdi	Godin	Graham
Temelkovski	Thibault (West Nova)	Guarnieri	Guay
Tonks	Torsney	Guimond	Holland
Ur	Valeri	Hubbard	Ianno
Valley	Volpe	Jennings	Julian
Wappel	Wilfert	Karetak-Lindell	Karygiannis
Wrzesnewskyj	Zed- — 118	Khan	Kotto

PAIRÉS

Députés

Bergeron	Dion
Lalonde	Neville- — 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 septembre, de la motion, et de l'amendement.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de l'amendement de la motion n° 164, sous la rubrique affaires émanant des députés.

● (1835)

(L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant :)

(Vote n° 166)

POUR

Députés

Adams	Alcock	Sgro	Siksay
Anderson (Victoria)	André	Silva	Simard (Beauport—Limoulu)
Angus	Asselin	Simard (Saint Boniface)	Simms
Augustine	Bachand	Smith (Pontiac)	St-Hilaire
Bagnell	Bains	St. Amand	St. Denis
Bakopanos	Barnes	Steckle	Stoffer
Beaumier	Bélangier		
Bell	Bellavance		

Initiatives parlementaires

Stronach
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)
Tonks
Ur
Valley
Volpe
Wasylcyia-Leis
Wrzesnewskyj

Szabo
Temelkovski
Torsney
Valeri
Vincent
Wappel
Wilfert
Zed— 190

CONTRE

Députés

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Benoit
Breitkreuz
Carrie
Casson
Day
Doyle
Epp
Fitzpatrick
Forsyth
Goldring
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Hanger
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Menzies
Miller
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Penson
Prentice
Rajotte
Richardson
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Tweed
Warawa
White
Yelich— 89

Allison
Anders
Batters
Bezan
Brown (Leeds—Grenville)
Casey
Chong
Devolin
Duncan
Finley
Fletcher
Gallant
Goodyear
Grewal (Newton—North Delta)
Guergis
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Lauzon
Lunn
MacKay (Central Nova)
Mark
Merrifield
Mills
Nicholson
Obhrai
Pallister
Poilievre
Preston
Reid
Ritz
Schellenberger
Skelton
Solberg
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Trost
Van Loan
Watson
Williams

PAIRÉS

Députés

Bergeron
Lalonde

Dion
Neville— 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare l'amendement adopté.

La prochaine question porte sur la motion principale.

• (1845)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :)

(Vote n° 167)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Angus
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Beaumier

Alcock
André
Asselin
Bachand
Bains
Barnes
Bélangier

Bell
Bevilacqua
Blais
Boire
Bonin
Boshcoff
Boulianne
Bradshaw
Broadbent
Brunelle
Byrne
Cardin
Carrier
Catterall
Chan
Clavet
Coderre
Comuzzi
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
Deschamps
DeVillers
Dosanjh
Dryden
Easter
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Godbout
Godin
Guarnieri
Guimond
Hubbard
Julian
Karygiannis
Kotto
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Layton
Lemay
Lévesque
Loubier
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
Ménard (Hochelega)
Minna
Murphy
Owen
Paquette
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Powers
Redman
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau

Bellavance
Bigras
Blondin-Andrew
Boivin
Bonsant
Bouchard
Bourgeois
Brisson
Brown (Oakville)
Bulte
Cannis
Carr
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Cleary
Comartin
Côté
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Demers
Desrochers
Dhalla
Drouin
Duceppe
Emerson
Faille
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Graham
Guay
Holland
Ianno
Karetak-Lindell
Khan
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
LeBlanc
Lessard
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mitchell
Myers
Pacetti
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Saada
Savage

Initiatives parlementaires

Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Beauport—Limoilou)	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Vincent	Volpe
Wappel	Wasylcia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed— 189	

harcèlement psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-360, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

● (1855)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :)

(Vote n° 168)

CONTRE

Députés

Ablonczy	Allison
Ambrose	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Batters
Benoit	Bezan
Breitreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Carrie	Casey
Casson	Chong
Day	Devolin
Doyle	Duncan
Epp	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Penson	Poillievre
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Richardson	Ritz
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Toews	Trost
Tweed	Van Loan
Warawa	Watson
Williams	Yelich— 88

PAIRÉS

Députés

Bergeron	Dion
Lalonde	Neville— 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

* * *

[Traduction]

**LOI SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 septembre, de la motion: Que le projet de loi C-360, Loi visant la prévention du

POUR

Députés

André	Angus
Asselin	Bachand
Bagnell	Bellavance
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Broadbent
Brunelle	Cardin
Carrier	Christopherson
Clavet	Cleary
Comartin	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Davies
Demers	Deschamps
Desrochers	Duceppe
Faillie	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Godin	Guay
Guimond	Julian
Kotto	Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Layton	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Marceau
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	McDonough
Ménard (Hochelega)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Minna	Paquette
Parrish	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poirier-Rivard	Roy
Sauvageau	Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)	St-Hilaire
Stoffer	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Vincent	Wasylcia-Leis— 72

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Allison
Ambrose	Anders
Anderson (Victoria)	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Augustine	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélanger	Bell
Benoit	Bezan
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff

Bradshaw
 Brison
 Brown (Leeds—Grenville)
 Byrne
 Carr
 Carroll
 Casson
 Chan
 Comuzzi
 Cuzner
 Day
 Devolin
 Dosanjh
 Drouin
 Duncan
 Emerson
 Eyking
 Fitzpatrick
 Folco
 Forseth
 Fry
 Gallaway
 Godfrey
 Goodyear
 Graham
 Grewal (Fleetwood—Port Kells)
 Guergis
 Harrison
 Hiebert
 Hinton
 Hubbard
 Jaffer
 Johnston
 Karetak-Lindell
 Keddy (South Shore—St. Margaret's)
 Khan
 Kramp (Prince Edward—Hastings)
 Lastewka
 LeBlanc
 Lukiwski
 Lunney
 MacKay (Central Nova)
 Macklin
 Maloney
 Marleau
 McCallum
 McGuire
 McLellan
 Merrifield
 Mills
 Moore (Fundy Royal)
 Myers
 O'Connor
 Oda
 Pacetti
 Paradis
 Penson
 Pettigrew
 Pickard (Chatham-Kent—Essex)
 Powers
 Preston
 Ratansi
 Regan
 Richardson
 Robillard
 Rota
 Saada
 Savoy
 Scheer
 Schmidt (Kelowna—Lake Country)
 Sgro
 Simard (Saint Boniface)
 Skelton
 Smith (Kildonan—St. Paul)
 Sorenson
 St. Denis
 Stronach
 Telegdi
 Thibault (West Nova)
 Thompson (Wild Rose)
 Tonks
 Trost
 Ur
 Valley
 Volpe
 Warawa
 Wilfert
 Wrzesnewskyj
 Zed — 199

Breitkreuz
 Brown (Oakville)
 Bulte
 Cannis
 Carrie
 Casey
 Catterall
 Chong
 Cullen (Etobicoke North)
 D'Amours
 DeVillers
 Dhalla
 Doyle
 Dryden
 Easter
 Epp
 Finley
 Fletcher
 Fontana
 Frulla
 Gallant
 Godbout
 Goldring
 Gouk
 Grewal (Newton—North Delta)
 Guarnieri
 Hanger
 Hearn
 Hill
 Holland
 Ianno
 Jean
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
 Karygiannis
 Kenney (Calgary Southeast)
 Komarnicki
 Lapierre (Outremont)
 Lauzon
 Longfield
 Lunn
 MacAulay
 MacKenzie
 Malhi
 Mark
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 McGuinty
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 Menzies
 Miller
 Mitchell
 Murphy
 Nicholson
 Obhrai
 Owen
 Pallister
 Patry
 Peterson
 Phinney
 Poilievre
 Prentice
 Rajotte
 Redman
 Reid
 Ritz
 Rodriguez
 Russell
 Savage
 Scarpaleggia
 Schellenberger
 Scott
 Silva
 Simms
 Smith (Pontiac)
 Solberg
 St. Amand
 Steckle
 Szabo
 Temelkovski
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Toews
 Torsney
 Tweed
 Valeri
 Van Loan
 Wappel
 Watson
 Williams
 Yelich

Initiatives parlementaires

PAIRÉS

Députés

Bergeron Dion
 Lalonde Neville — 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion rejetée.

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-363, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (bénéfices versés aux provinces), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-363, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1905)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :)

(Vote n° 169)

POUR

Députés

André Angus
 Asselin Bachand
 Bellavance Bigras
 Blais Boire
 Bonsant Bouchard
 Boulianne Bourgeois
 Broadbent Brunelle
 Cardin Carrier
 Christopherson Clavet
 Cleary Comartin
 Côté Crête
 Crowder Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
 Davies Demers
 Deschamps Desrochers
 Duceppe Faille
 Gagnon (Québec) Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
 Gagnon (Jonquière—Alma) Gaudet
 Gauthier Godin
 Guay Guimond
 Julian Kotto
 Laframboise Lapierre (Lévis—Bellechasse)
 Lavallée Layton
 Lemay Lessard
 Lévesque Loubier
 Marceau Martin (Winnipeg Centre)
 Martin (Sault Ste. Marie) Masse
 McDonough Ménard (Hochelaga)
 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) Paquette
 Paradis Parrish
 Perron Picard (Drummond)
 Plamondon Poirier-Rivard
 Roy Sauvageau
 Siksay Simard (Beauport—Limoilou)
 St-Hilaire Stoffer
 Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
 Vincent

Initiatives parlementaires

Wasylcyia-Leis— 71

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Allison
Ambrose	Anders
Anderson (Victoria)	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Benoit
Bezan	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Bradshaw
Breitkreuz	Brison
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carrie	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chan
Chong	Comuzzi
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Day
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Emerson
Epp	Eyking
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gallant	Galloway
Godbout	Godfrey
Goldring	Goodyear
Gouk	Graham
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Hubbard	Ianno
Jaffier	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Lauzon
LeBlanc	Longfield
Lukowski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Macklin	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McCallum
McGuinty	McGuire
McLellan	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Mitchell	Moore (Fundy Royal)
Murphy	Myers
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Owen	Pacetti
Pallister	Patry
Penson	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poillievre
Powers	Prentice
Preston	Rajotte
Ratansi	Redman
Regan	Reid
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Silva

Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stinson	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Tweed	Ur
Valeri	Valley
Van Loan	Volpe
Wappel	Warawa
Watson	Wilfert
Williams	Wrzesnewskij
Yelich	Zed— 202

PAIRÉS

Députés

Bergeron	Dion
Lalonde	Neville— 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion rejetée.

* * *

● (1910)

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 octobre, de la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion n° 227, inscrite sous la rubrique des initiatives parlementaires.

● (1915)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :)

(Vote n° 170)

POUR

Députés

Ablonczy	Allison
Ambrose	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Batters
Benoit	Bezan
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Carrie	Casey
Casson	Day
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gallant	Galloway
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffier
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukowski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mark	Menzies

Initiatives parlementaires

Merrifield
Mills
Nicholson
Obhrai
Pallister
Prentice
Rajotte
Richardson
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Trost
Van Loan
Watson
Yelich — 87

Miller
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Poilievre
Preston
Reid
Ritz
Schellenberger
Skelton
Solberg
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tonks
Tweed
Warawa
Williams

Lapierre (Outremont)
Lastewka
Layton
Lemay
Lévesque
Loubier
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McDonough
McGuire
Ménard (Hochelaga)
Minna
Murphy
Pacetti
Paradis
Patri
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Amand
Steckle
Stronach
Temelkovski
Basques)
Thibault (West Nova)
Ur
Valley
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
LeBlanc
Lessard
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
McCallum
McGuinty
McLellan
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mitchell
Owen
Paquette
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Powers
Redman
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
Simms
St-Hilaire
St. Denis
Stoffer
Szabo
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Torsney
Valeri
Vincent
Wappel
Wilfert
Zed- — 178

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Angus
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Bélangier
Bellavance
Blais
Boire
Bonin
Boshcoff
Boulianne
Bradshaw
Broadbent
Brunelle
Byrne
Cardin
Carrier
Catterall
Christopherson
Cleary
Comuzzi
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
Deschamps
DeVillers
Dosanjh
Dryden
Easter
Eyking
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gaudet
Godbout
Godin
Guarnieri
Guimond
Hubbard
Julian
Karygiannis
Kotto

Alcock
André
Asselin
Bachand
Bains
Barnes
Bell
Bigras
Blondin-Andrew
Boivin
Bonsant
Bouchard
Bourgeois
Brisson
Brown (Oakville)
Bulte
Cannis
Carr
Carroll
Chan
Clavet
Comartin
Côté
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Demers
Desrochers
Dhalla
Drouin
Duceppe
Emerson
Faille
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gauthier
Godfrey
Graham
Guay
Holland
Ianno
Karetak-Lindell
Khan
Laframboise

PAIRÉS

Députés

Bergeron
Lalonde

Dion
Neville- — 4

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion rejetée.

Je tiens à informer la Chambre qu'en raison du retard, il n'y aura pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires aujourd'hui. L'article sera donc inscrit à l'ordre du jour d'une autre séance.

[Français]

Comme il est 19 h 19, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 20.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 5 octobre 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Journée mondiale de l'enseignant	
Mme Minna	8431
Les prix du chauffage domestique	
M. Allison	8431
La Chambre de commerce et d'industrie de l'est de Montréal	
M. Rodriguez	8431
La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy	
M. Clavet	8432
Le prix environnemental Teddy Roosevelt	
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	8432
La recherche et le sauvetage	
M. Anders	8432
La Semaine de sensibilisation aux maladies mentales	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	8432
Le Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs	
Mme Lavallée	8432
Spruce Grove	
Mme Ambrose	8433
Les ressources humaines et le développement des compétences	
Mme Folco	8433
Les Affaires étrangères	
M. Khan	8433
Le cancer du sein	
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	8433
La pornographie juvénile	
M. Hanger	8433
François-J. Lessard	
Mme Faille	8434
Les prix de l'essence	
M. O'Connor	8434
La Semaine de la sensibilisation aux maladies mentales	
M. McKay	8434

QUESTIONS ORALES

Le prix de l'essence	
M. Harper	8434
M. Martin (LaSalle—Émard)	8434
M. Harper	8435
M. Martin (LaSalle—Émard)	8435
David Dingwall	
M. Harper	8435
M. McCallum (Markham—Unionville)	8435
M. MacKay	8435
M. McCallum (Markham—Unionville)	8435
M. MacKay	8435
M. McCallum (Markham—Unionville)	8435

Les finances	
M. Duceppe	8435
M. Martin (LaSalle—Émard)	8436
M. Duceppe	8436
M. Goodale	8436
M. Crête	8436
M. Goodale	8436
M. Crête	8436
M. Goodale	8436
Le prix du chauffage au mazout	
M. Layton	8436
M. Goodale	8436
L'industrie de l'automobile	
M. Layton	8436
M. Emerson	8436
David Dingwall	
M. Pallister	8437
M. McCallum (Markham—Unionville)	8437
M. Pallister	8437
M. McCallum (Markham—Unionville)	8437
Partenariat technologique Canada	
M. Rajotte	8437
M. Emerson	8437
M. Rajotte	8437
M. Emerson	8437
Le logement social	
M. Simard (Beauport—Limoilou)	8437
M. Fontana	8437
M. Simard (Beauport—Limoilou)	8437
M. Fontana	8438
Le commerce international	
M. Boulianne	8438
M. Peterson	8438
M. Boulianne	8438
M. Peterson	8438
Le prix de l'essence	
M. Solberg	8438
M. Goodale	8438
M. Lauzon	8438
M. Goodale	8438
Les avions du gouvernement	
M. Lukiwski	8439
M. Martin (LaSalle—Émard)	8439
M. Preston	8439
M. Martin (LaSalle—Émard)	8439
Les Affaires étrangères	
M. Silva	8439
M. Pettigrew	8439
Le bois d'oeuvre	
M. Julian	8439
M. Peterson	8439

Partenariat technologique Canada	
M. Broadbent.....	8440
M. Emerson.....	8440
Les avions du Gouvernement	
M. Scheer.....	8440
M. Graham (Toronto-Centre).....	8440
M. Poilievre.....	8440
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8440
La citoyenneté et l'immigration	
M. Jaffer.....	8440
M. Volpe.....	8440
M. Jaffer.....	8440
M. Volpe.....	8441
La Société canadienne des postes	
Mme Gagnon (Québec).....	8441
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8441
Mme Gagnon (Québec).....	8441
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8441
Les affaires autochtones	
M. Prentice.....	8441
M. Alcock.....	8441
M. Prentice.....	8441
M. Alcock.....	8441
L'industrie du textile	
M. Boudria.....	8441
M. Goodale.....	8441
Le bois d'oeuvre	
M. Fitzpatrick.....	8442
M. Emerson.....	8442
M. Fitzpatrick.....	8442
M. Goodale.....	8442
La santé	
Mme Demers.....	8442
M. Dosanjh.....	8442
Le Règlement annoté de la Chambre des communes	
Le Président.....	8442

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile	
M. Maloney.....	8442
Les comptes publics	
M. Williams.....	8443
Le ministère du Patrimoine canadien	
Mme Catterall.....	8443
La Loi réglementant certaines drogues et autres substances	
Mme Chamberlain.....	8443
Projet de loi C-426. Présentation et première lecture.....	8443
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	8443
Pétitions	
L'autisme	
M. Boshcoff.....	8443
L'adoption	
M. Hill.....	8443

L'autisme	
M. Poilievre.....	8443
Les arts martiaux	
Mme Chamberlain.....	8443
L'immigration	
Mme Chamberlain.....	8444
La pornographie juvénile	
Mme Chamberlain.....	8444
La Société canadienne des postes	
M. Lukiwski.....	8444
Les terminaux de GNL	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	8444
Le Code criminel	
M. Boudria.....	8444
La Loi canadienne sur la santé	
M. Boudria.....	8444
Les prix de l'essence	
M. Warawa.....	8444
Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc.....	8444
Demandes de documents	
M. LeBlanc.....	8444

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le Programme de protection des salariés	
Projet de loi C-55. Deuxième lecture.....	8444
M. Grewal (Newton—Delta-Nord).....	8444
Mme Lavallée.....	8445
M. Abbott.....	8445
M. Pickard.....	8447
M. Godin.....	8447
Mme Chamberlain.....	8447
M. Lessard.....	8449
M. Watson.....	8449
M. Lessard.....	8449
Mme Lavallée.....	8451
M. Pickard.....	8452
M. Godin.....	8453
M. Lemay.....	8454
M. Bagnell.....	8454
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	8455
La Loi sur les banques	
M. Goodale.....	8455
Projet de loi C-57. Deuxième lecture.....	8455
M. McKay.....	8455
M. Côté.....	8458
M. Thibault (Nova-Ouest).....	8458
M. Harris.....	8459
Loi sur les systèmes de télédétection spatiale	
Projet de loi C-25. Troisième lecture.....	8460
Troisième lecture et adoption du projet de loi.....	8461

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
La santé	
Motion d'adoption.....	8461
Le président suppléant (M. Proulx).....	8461
Adoption de la motion.....	8462

Pêches et océans		Adoption de l'amendement.....	8467
Motion d'adoption	8462	Adoption de la motion	8468
Adoption de la motion	8463		
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique		Loi sur la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail	
Motion d'adoption.....	8463	Projet de loi C-360. Deuxième lecture.....	8468
Adoption de la motion	8465	Rejet de la motion.....	8469
Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile		La Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement	
Motion d'adoption.....	8465	Projet de loi C-363. Deuxième lecture.....	8469
Adoption de la motion	8466	Rejet de la motion.....	8470
		Les droits de propriété	
INITIATIVES PARLEMENTAIRES		Motion.....	8470
Les industries du textile et du vêtement		Rejet de la motion.....	8471
Motion.....	8466		

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**